

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

On Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littera-
ture & autres remarques curieuses.*

A O U T 1719.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M D. CC XIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Aprobation
des Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Riswick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET⁸³

DES PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

AOÛT 1719.

ARTICLE I.

*Contenant quelques piéces interessantes à l'His-
toire, & des nouvelles de Litterature &c.*

I. L y avoit longtems que l'Université de Paris attendoit de la liberalité des Rois de France , les moyens d'enseigner gratis dans ses Colleges ; cette grace vient enfin de lui être accordée, Son A. Royale le Duc Regent s'étant rendu aux representations de cette celebre Compagnie. Rien ne fera plus honneur dans les siècles à venir à la Regence de ce Prince , que ce nouvel établissement, tant par le progres que feront les Arts & les sciences , que par l'utilité qu'en retirera le public. Par ce moyen les Humanitez, la Philosophie , &c. seront enseignées gratuitement aux Etudiens dans tous les Colleges de l'Université , & sans qu'il leur en coure rien , & les Professeurs , entretenus des fonds qui ont été assignez sur les Messageries du Royaume,

*Etablis-
ment du
gratis dans
l'Université
de Paris.*

autres grâces que le Roi lui a accordées. Jamais établissement n'a été si généralement applaudi, & on commencera au mois d'Octobre prochain les leçons publiques sur le plan qui vient d'être formé. L'Arrêt qui a été rendu à ce sujet est du 6. Avril dernier, & les Lettres patentes registrées au Parlement du 29 du même mois. Nous nous contentons d'indiquer ici la date de ces piéces dont nous venons de dire la substance, pour que les curieux y aient recours dans le besoin: c'est une heureuse époque pour l'Université qu'il est à propos de marquer. Mais il n'en sera pas de même des remerciemens que cette Compagnie a faites au Roi & à Mr. le Regent, nous les mettrons ici comme un monument de sa reconnoissance, qui doit être transmis à la posterité. Ce fut le 22. du mois de Mai, que Mr. Coffin Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultez & des Procureurs des Nations, ayant été admis à l'audience du Roi, fit à ce Prince le compliment suivant, sur l'établissement de l'instruction gratuite:

SIRE,

*Remerciemens au Roi
par le Recteur de l'Université.*

” C'est avec les sentimens de la plus vive
 ” reconnoissance que l'Université de Pa-
 ” ris se presente aujourd'hui aux pieds du
 ” Trône de vôtre Majesté.
 ” Cette Compagnie formée d'abord par les
 ” soins & dans le Palais même de nos Rois,
 ” toujours honorée pour cette raison du titre
 ” glorieux de leur fille aînée, a conservé dans
 ” tous les tems des sentimens dignes de sa
 naissance:

75 naissance ; mais elle avoit eu jusques ici le
85 malheur de n'en pouvoir soutenir la gloire
95 & la liberté , peu différente de ces ancien-
105 nes Maisons , dont la fortune semble dé-
115 mentir l'origine , & qui se voyent presque
125 effacées par un grand nombre de Familles
135 moins nobles & plus opulentes.

145 „ Telle étoit , SIRE , la triste situation de
155 la premiere Université du monde , plus dé-
165 pendante du public que les autres Univer-
175 sitez de l'Europe , toutes formées sur son
185 mode , ou sorties même de son sein , &
195 toutes cependant beaucoup mieux dotées
205 que leur mere.

215 „ Ce n'est pas que ses fondateurs augustes
225 en lui accordant des privileges d'honneur ,
235 eussent oublié de pourvoir à sa subsistance ,
245 ou qu'elle eût elle même dissipé son patri-
255 moine par une mauvaise œconomie ; mais
265 elle avoit besoin d'une nouvelle protection ,
275 pour trouver dans le fond même que les
285 Rois lui avoient laissé , de quoi se passer de
295 tout secours étranger.

305 „ Cette grace mêlée de justice paroissoit
315 facile à la Puissance Souveraine , on en sen-
325 toit d'ailleurs toute l'utilité ; & les Mini-
335 stres les plus passionnez pour la gloire de
345 leurs Maîtres & pour le bien public , en
355 avoient plus d'une fois formé le projet.
365 Mais il falloit , SIRE , qu'on en dût l'exécu-
375 tion à V. M. aidée des conseils d'un Prince
385 intéressé à la gloire de votre Regne , &
395 porté par un goût naturel à protéger les
405 Arts & les Sciences qui peuvent en faire un
415 des principaux ornemens.

„ Quel heureux présage, SIRE, pour toute la suite de ce Regne, auquel nos vœux ne mettent point de bornes ? Vous vous montrez déjà véritablement le pere de vos jeunes Sujets, en leur procurant ou du moins en leur facilitant l'ineestimable avantage de l'instruction, dans un tems où V^ôtre Maj. par un discernement au dessus de son âge, commence à connoître l'importance de l'éducation, par celle que vous recevez avec tant de succès entre les mains de ces hommes choisis, qui sont chargez du précieux dépôt de vos premieres années, sous la conduite d'un Prince de v^ôtre Sang attaché par le cœur à v^ôtre Personne Sacrée, & moins sensible à l'éclat de ce glorieux emploi, digne de son auguste naissance, qu'au progres de V. M. d'où il sçait que dépend la felicité publique.

„ L'Université, SIRE, s'efforcera de seconder vos intentions vraiment Royales, en redoublant ses soins auprès de ce peuple naissant, qui s'éleve pour v^ôtre Maj. nous continuerons de le former dans la pieté & dans les Lettres ; & nous nous appliquerons avec zele à inspirer de bonne heure à ces enfans les sentimens de soumission, de respect & de reconnoissance qu'ils doivent à un Prince de leur âge, qui par sa liberalité vient de s'aquerir de nouveaux droits sur des cœurs que le devoir & l'inclination lui avoient déjà dévouiez.

„ C'est l'unique moyen, SIRE, que nous ayons de reconnoître dignement les graces que vous faites à l'Université. Elle va renaître

„ naître & prendre une face nouvelle, par les
„ bienfaits dont vous la comblez dès votre
„ enfance; semblable au Soleil du Printems,
„ dont les rayons favorables rendent la joye &
„ la beauté à toute la nature, & qui ranimant
„ par une chaleur douce, mais féconde, les
„ suc de la terre, fait éclore de toutes parts
„ les fleurs les plus brillantes, & prepare pour
„ l'Automne une abondance de fruits délicieux.
„ Puissiez-vous, SIRE, les voir parvenir à
„ cette heureuse maturité: puissiez-vous rece-
„ voir vous même longtems le fruit de vos
„ Royales bontez, dont la durée égale à celle
„ de la Monarchie, gravera en caracteres in-
„ effaçables le souvenir & l'amour de V. M.
„ dans le cœur des peres & des enfans, & per-
„ petuera en quelque sorte votre Regne sous
„ les Regnes même de vos successeurs les plus
„ reculez.

Au sortir de l'audience du Roi, le Recteur
accompagné des mêmes Deputez, alla pareil-
lement remercier Mr. le Duc Regent, auquel il
fit un discours dont voici la teneur.

MONSEIGNEUR,

„ **L**Es promesses que V. A. R. avoit eu la
„ bonté de faire à l'Université, ont été
„ suivis d'un si prompt effet, qu'elles ont lais-
„ sé peu d'intervalle entre la demande & le
„ remerciement. La justice que vous avez
„ voulu qu'on nous rendît, a reçu, en passant
„ par vos mains, tout le prix d'une grace pure
„ & signalée, & de quelque côté que nous
„ l'envisagions, nous sommes contrainsts d'a-
„ „ vouler

*Remercie-
ment à S. A.
R. le Duc
Regent.*

voûer, que nos expressions ne scauroient
atteindre à la grandeur du bienfait, ni égaler
la mesure de nôtre reconnoissance.

„ Si des Nations entières ont décerné les
plus grands honneurs à des Princes, pour
des honneurs sur eux au tems, & dont toute
l'utilité se borroit à l'embellissement des
Villes, & aux commoditez de la vie, que ne
doit point l'Université que ne doit point
même la France à V. A. R. pour un établis-
sement dont l'objet est de perfectionner l'es-
prit & les mœurs, & qui subsistera autant
que la Monarchie, dont la durée comme
nous l'esperons égalera celle du monde.

„ Tout le Royaume a déjà fait éclater sa
joye par ses louanges & ses applaudissemens.
L'Université que ce nouvel avantage touche
encore de plus près, y est d'autant plus sen-
sible, que le Prince dont elle le tient, con-
noit mieux que personne quels doivent être
les motifs & les usages d'une telle grace.

„ Vous avez compris, Monseigneur, que
l'éducation de la jeunesse est le premier &
le plus solide fondement de la gloire & de
la félicité des Etats; que l'honneur & la
liberté sont l'ame des Lettres; que pour ser-
vir utilement le public dans nos professions
il faut être indépendant, & que c'est cette
indépendance même à l'égard du public, qui
attache plus étroitement au Prince, en réu-
nissant à lui tous les sentimens de recon-
noissance, qu'on seroit obligé de partager
entre les particuliers.

„ C'est par des vûes si nobles & si élevées,
Monseigneur, que vous avez formé le des-

„ sein

„ sein de l'instruction gratuite dans l'Univer-
„ sité de Paris , & que vous en avez avancé
„ l'exécution avec un empressement , qui pou-
„ roit faire douter , si vous avez eu plus de
„ joye en nous accordant cette faveur , que
„ nous en la recevant.

„ Uniquement renfermez dans nos emplois ;
„ peu instruits dans l'art de réussir par des in-
„ sinuations & des voyes secretes ; moins pro-
„ pres encore à ces sollicitations vives & à
„ ces assiduités perseverantes , presque tou-
„ jours nécessaires à la Cour , pour percer la
„ foule de ceux qui demandent , & dont les
„ mei leurs Princes sont le plus environnez ;
„ nous serions encore privez de vos graces ,
„ si elles ne fussent presque venuës nous cher-
„ cher , & s'il eût falu autre chose , pour ob-
„ tenir de V A R. cet important établisse-
„ ment , que de lui en représenter l'utilité.

„ Vous avez inspiré les mêmes sentimens
„ aux Ministres de Sa Maj leur zele pour la
„ gloire de leur Maître & pour le bien pu-
„ blic , a pû à peine répondre à l'activité de
„ vos desirs.

„ Mais ce qui met le comble à nôtre joye,
„ Monseigneur , est de sçavoir que cette li-
„ beralité est l'effet de l'estime & de la con-
„ fiance d'un Prince , dont le discernement
„ peut servir aux autres de regle pour juger
„ sainement du merite.

„ Aussi voyons nous déjà que cette estime
„ & cette confiance dont V A R. daigne nous
„ honorer , augmente celle du public pour
„ l'Université. semblable à ces tableaux anciens,
„ dont les traits formés par un sçavant pinceau,
„ mais

„ mais obscurcis par le tems & faute de soins ;
 „ n'attendent que les yeux d'un grand Maître,
 „ & le secours d'une main habile pour repa-
 „ roître dans toutes leurs beautez , & pour
 „ effacer le brillant des ouvrages modernes,
 „ qui leur avoient été égaletz , & peut être
 „ même indignement préferéz.

„ Nous nous efforcerons , Monseigneur ,
 „ de conserver ce nouvel éclat que vous nous
 „ avez rendu en redoublant nos soins pour
 „ l'instruction de la jeunesse ; & nous espe-
 „ rons prouver à toute la France que le don
 „ accordé à l'Université , est véritablement
 „ un bienfait public.

„ Ce seroit peu en effet que nos faites en
 „ perpetuassent la memoire , que nous le pu-
 „ bliassions dans toutes nos langues & par cent
 „ monumens divers ; que dans les siècles mê-
 „ me les plus reculez on prit soin de dire aux
 „ enfans qui vous devront l'éducation : ces
 „ leçons que vous recevez , sont le fruit de la
 „ bonté d'un Prince , aussi distingué par ses
 „ rares qualitez que par son auguste naissance,
 „ qui dans des tems difficiles , chargé de la
 „ conduite d'un grand Royaume , partagé par
 „ mille affaires penibles & épineuses , ne ju-
 „ gea pas indigne de son attention de relever
 „ l'honneur de nos Ecoles , & fit un fond con-
 „ siderable pour anoblir la profession des Maî-
 „ tres , & pour faciliter l'instruction des dis-
 „ ciples. Nôtre reconnoissance & celle de nos
 „ successeurs seroit peu digne de vous , si elle
 „ se bornoit à des éloges & à des sentimens
 „ steriles ; il faut qu'elle soit agissante & effe-
 „ ctive. Vous avez eu pour but l'honneur de

des Princes &c. Août 1719. 91

„ la France, & l'utilité publique: nous irons,
„ s'il est possible, aussi loin que vos desirs;
„ & par un assujettissement volontaire mais
„ exact à de nouvelles Loix que nous allons
„ nous prescrire, & que nous vous prions
„ pour comble de graces de vouloir bien au-
„ toriser, nous vous donnerons la consolation
„ de jouir du fruit de vôtre generosité vrai-
„ ment Royale, & d'en recevoir aussi, per-
„ mettez nous de le dire, Monseigneur, la
„ juste & digne recompense.

*Programme de l'Accademie Royale des belles
Lettres, Sciences & Arts, établis à Bor-
deaux, publié le 1, Mai 1719.*

Monsieur le Duc de la Force Pair de Fran-
ce, & Protecteur de l'Accademie Royale
des belles Lettres, Sciences & Arts, propose
à tous les Sçavans de l'Europe un prix qu'il
renouvelle tous les ans & qu'il a fondé à per-
petuité. C'est une Medaille d'or de la valeur
de 300. livres au moins, où sont gravées d'un
côté ses Armes, & de l'autre la devise del'A-
cademie. Il sera distribué le 1. de Mai 1720.

Cette Compagnie à qui Mr. le Protecteur
laisse le choix du sujet sur lequel on doit tra-
vailler, & le droit de décider du merite des
ouvrages qui seront envoyez, avertit le public
qu'elle destine le prix à celui qui donnera l'Hi-
poteuse la plus probable sur la cause de la *Pe-
janteur*, & qui expliquera de la maniere la
plus vrai-semblable ses principaux Phenome-
nes.

L'Accademie souhaite de trouver du nou-
veau

*Prix pro-
posé par l'A-
cademie des
Sciences
de Bordeaux
pour l'année
1720.*

veau dans les dissertations qu'elle recevra : il n'est pourtant pas indispensable que cette nouveauté soit dans le système ; peut être le vrai a-t'il déjà été présenté , & n'a-t'il été reconnu que faute d'avoir été évident. Mais si un Auteur adopte une hipotese déja connue, il faut du moins qu'il en augmente la vraisemblance par de nouvelles preuves fondées sur des raisonnemens solides, sur des expériences, & sur des observations.

Dans la Conférence publique du premier jour du mois de Mai, on fait la lecture de la piece qui a remporté le prix : quand elle est trop longue on n'a le tems que d'en lire des lambeaux. Cela est peu satisfaisant pour le public & pour l'Auteur. Dans la vûe d'y remédier, on prie ceux qui se trouveront obligés par l'abondance de la matière, de donner une grande étendue à leurs dissertations, d'y ajouter séparément une espece d'abregé ou d'extrait de leur ouvrage, dont la lecture qui ne doit durer que demie heure au plus, puisse donner une idée suffisante du système & des preuves. La dissertation préférée n'en sera pas moins imprimée tout au long.

Il sera libre d'envoyer les dissertations en François ou en Latin. Elles ne seront reçues que jusqu'au premier jour de Janvier prochain inclusivement. Celles qui arriveront plus tard, n'entreront pas en concours. Au bas des dissertations il y aura une sentence, & l'Auteur dont l'Accademie veut absolument ignorer le nom, jusqu'à ce qu'elle ait donné son jugement, mettra dans un billet séparé & cacheté, la même sentence avec son nom & son adresse.

Ceux

des Princes &c. Août 1719. 93

Ceux qui envoyent leurs ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Accademie Royale de Bordeaux, ou au Sr. Brun Imprimeur de cette Compagnie Ruë St. James. On aura soin de faire affranchir de port les Paquets, sans quoi ils ne seront point retirez du Courier. A Bordeaux le 1. Mai 1719. Signé NAVARRE, Secretaire perpetuel de l'Accademie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts, & Directeur pour l'année 1719.

III L'Accademie des belles Lettres fit l'ouverture de ses Sceances à Paris le 18 Avril dernier, & Mr. du Bosc y lut l'éloge de feu Mr. l'Abbé de Louvois Accademicien honoraire de cette Accademie.

*Ce qui s'est
passé à l'ouverture des
Sceances de
l'Accademie
des belles
Lettres à
Paris.*

Mr. Boivin le cadet fit ensuite lecture de ses curieuses recherches, touchant la Bibliothèque des Rois de France des deux premieres races; sa dissertation étoit des plus interessantes par la quantité de faits curieux qu'elle contenoit & par la recteté avec laquelle ils y étoient exposez.

Mr. l'Abbé Gedoy qui avoit autrefois entretenu la Compagnie de la nature de l'urbanité, lui lut un nouveau discours sur les moyens de l'acquérir.

Mr. l'Abbé Sallier communiqua ensuite ses recherches sur la vie de Quintus Hortensius l'Orateur. Il donna le caractere de l'éloquence de ce celebre Romain, d'après ce que Cicéron son rival nous en a laissé dans ses ouvrages. Quand on connoit Cicéron, on peut avoir quelque plaisir à connoître ce-ui qui lui a disputé si long-tems le prix de l'éloquence.

Dans une Assemblée suivante, Mr. Geoffroy l'aîné

*Memoire de
Mr. Geoffroy
concernant
les dissolu-
tions metal-
liques.*

l'ainé Professeur de Chimie au Jardin Royal, & attaché dans l'Accademie à la Classe des Chimistes, fit part d'un memoire qui ne parut pas moins curieux qu'utile, concernant les Dissolutions metalliques. Il y enseigne une maniere nouvelle & facile d'arrêter les vapeurs nuisibles qui s'élevent des Dissolutions metalliques ou des eaux fortes, dans lesquelles on fait dissoudre des mineraux ou des metaux : ce moyen est de couvrir d'huile d'olive la dissolution. Il fit voir que cette pratique avoit trois avantages. *Primo* d'arrêter les vapeurs acides en les concentrant dans l'huile. 2°. de reprimer la trop grande rarefaction dans ces substances, & de les empêcher de passer par dessus les bords des vaisseaux qui les contenoient. 3°. d'augmenter la force du dissolvant en empêchant l'évaporation de ces parties les plus subtiles, sans interesser d'ailleurs la dissolution & sans préjudicier aux usages auxquels on la destine.

Il fit observer une circonstance particuliere de cette experience, qui est que l'huile d'olive exposée sur les dissolutions qui se font par l'esprit de nitre, y acquiert la dureté & la consistence du suif, ce qui ne lui arrive point avec les autres acides ; il remarqua que cela étoit commun à toutes les huiles tirées par expression des fruits & des semences, & la difference des huiles distillées qui fermentent violemment avec l'esprit de nitre & qui se convertissent avec lui en résine : il ajouta que l'esprit de vin qui est un huile très rarefiée, reprime merveilleusement bien l'effervescence des esprits acides avec les substances minerales,

des Princes &c Août 1719. 95

les, & qu'il corrige tellement les vapeurs fortes, de agréables & nuisibles qui s'élevent de leurs mélanges, qu'elles en deviennent gracieuses. D'où il conclut qu'on pourroit fort bien se servir de l'esprit de vin pour reprimer ces vapeurs nuisibles, si cette liqueur ne se mêloit pas trop facilement avec le dissolvant, & n'apportoit pas à la dissolution quelques changemens, qui quoi qu'ils soient peu considérables, sont néanmoins de quelque conséquence dans certaines occasions. Cet Accademicien joignoit au détail des expériences, des explications physiques très ingénieuses & tout à fait vrai-semblables.

IV. On connoitra par la Declaration du Roi ei-aprés, donnée à Paris le 5 Juin dernier, les précautions qu'apporte S. A. R. le Duc Regent pour conserver la tranquillité dans le Royaume, & prévenir tout ce qui pourroit la troubler.

Declaration du Roi qui ordonne l'exécution de celle du 7. Octobre 1717. & suspend pendant un an toutes les disputes, contestations & differends formez dans le Royaume, à l'occasion de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le Livre des Reflexions Morales sur le Nouveau Testament, donnée à Paris le 5. Juin 1719.

L Oüis par la grace de Dieu, &c. A *Declaration*
tous ceux qui ces presentes Lettres ver- *du Roi qui*
ront, SALUT. Nous avons toujours regardé *impose silence*
dé comme le premier & le plus important *pendant un*
de nos devoirs celui de protéger l'Eglise de *an au sujet*
notre

de la Con-
stitution.

notre Royaume, & d'éloigner ou d'arrêter tout ce qui en pourroit troubler la tranquillité, c'est par cette obligation indispensable que sur les contestations qui se sont élevées à l'occasion de la Bulle donnée par notre St. Pere le Pape contre le livre intitulé, *Reflexions Morales sur le Nouveau Testament*, Nous aurions d'abord exorté les Evêques qui paroissent être de sentimens differens, à s'expliquer entre eux, & à convenir sur tout ce qui pouvoit regarder les dogmes de la foi; mais quoi qu'ils aient déclaré que, graces à Dieu, il n'y avoit entre eux aucune diversité de sentimens sur ce qui appartient à la foi, Nous avons encore trouvé des obstacles à une tranquillité parfaite, & ayant reconu avec douleur que l'aigreur des disputes & des écrits retardoit l'union que menageoit avec des soins infatigables notre très cher & très amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, Nous aurions imposé par notre Declaration du 7. Octobre 1717. un silence general & absolu dans notre Royaume sur les matieres contestées. L'effet sembloit répondre à nos desirs & le Duc d'Orleans ayant profité heureusement du calme que notre dite Declaration avoit produit, Nous avons lieu d'esperer que la paix de l'Eglise auroit été le fruit de son application & de ses travaux, lors que des événemens imprévus ont renouvelé les disputes, & ont donné lieu à des démarches qui auroient pû nous faire craindre que l'esprit de discorde ne prévailut, si nous n'avions pas connu les veritables sentimens des Evêques de notre Royaume, & si nous n'avions pas de nouveaux motifs d'esperer que Dieu, qui a refusé la paix de l'Église

se à nos premiers vœux, veut l'accorder enfin à nôtre perséverance : mais comme les nouveaux écrits & les nouvelles démarches que l'on s'est cru en droit de faire de part & d'autre, pourroit éloigner encore l'effet que nous devons attendre des moyens que la divine Providence nous présente, pour rétablir le calme dans l'Eglise de nôtre Royaume, Nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur usage de l'autorité qui nous est confiée, que de l'employer à détourner tout ce qui peut s'oposer à un bien si essentiel à la Religion & à l'Erat, & sans nous écarter de la soumission entiere que nous devons aux décisions & à l'autorité de l'Eglise, à laquelle seule appartient le pouvoir sur tout ce qui concerne le dépôt sacré des veritez nécessaires au salut, Nous avons cru devoir rappeler pour un tems limité les dispositions de nôtre Declaration du 7. Octobre 1717. & faire connoître en même tems si clairement nos intentions à cet égard, qu'il ne puisse rester le moindre prétexte à aucune de nos Sujets pour éluder l'exécution d'une loi, qui conservant si religieusement les droits de l'Eglise, est si propre à y faire regner la tranquillité.

A CES CAUSES & autres à ce nous mouvans, de l'avis de nôtre très cher & très-ami Oncle le Duc d'Orleans, Petit Fils de France, Regent, de nôtre très-cher & très-ami Oncle le Duc de Chartres premier Prince de nôtre Sang, de nôtre très-cher & très-ami Cousin le Duc de Bourbon Prince de nôtre Sang, de nôtre très-cher & très-ami Oncle le Comte de Toulouse Prince Legitimé, & autres Pairs de France, grands & notables Personnages de nô-

tre Royaume, Nous avons dit & déclaré, & par ces presentes signées de nôtre main, disons & déclarons, voulons & nous plaît, que nôtre Declaration du 7. Octobre 1717. soit exécutée selon sa forme & teneur, & en consequence que toutes disputes, contestations & differends qui sont formez dans nôtre Royaume à l'occasion de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le Livre des *Reflexions Morales sur le nouveau Testament*, soient & demeurent suspendus, comme nous les suspendons par ces presentes, imposant un silence general & absolu sur cette matiere pendant le cours d'une année, à compter du jour de nôtre presente Declaration: ce que nous esperons pouvoir suffire pour mettre en usage les nouvelles mesures que nous avons prises pour engager les Prelats de nôtre Royaume à entrer dans les moyens de terminer les divisions presentes. Deffendons en consequence à toutes les Universitez, & notamment aux Facultez de Theologie de nôtre Royaume, de permettre ou de souffrir qu'il se fasse aucune dispute dans les Ecoles sur le sujet de ladite Constitution. Deffendons pareillement à tous nos Sujets de quelque état & qualité qu'ils soient, sous les peines ci-aprés marquées, de composer, imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer aucuns écrits, livres, libels ou memoires sous quelque titre que ce soit, ni de faire aucuns Actes ou Declarations de quelque nature qu'ils puissent être sur le même sujet & à l'occasion des disputes presentes, directement ni indirectement & notamment de rien dire, écrire ou imprimer, débiter ou distribuer contre le respect

qui

qui est dû au St. Siege & à N. S. P. le Pape. Seront au surplus les Arrêts rendus par le feu Roi le 23. Octobre 1668. & le 5. Mars 1703. exécutez selon leur forme & teneur; & en consequence faisons très expresse inhibitions & défences à tous nos Sujets de quelque état & qualité qu'ils soient, de s'attaquer ou provoquer les uns & les autres par des termes injurieux de Novateurs, Jansenistes, semi-Pelagiens, Schismatiques, Heretiques ou autre nom de parti; le tout à peine contre les contrevenans d'être traitez comme rebelles, desobéissans à nos ordres, séditions & perturbateurs du repos public. Et comme nous ne doutons point que le zele des Evêques de nôtre Royaume ne les engage non seulement à exécuter eux mêmes une loi si juste & si salutaire, mais à la faire exécuter par tous ceux qui sont soumis à l'autorité de leur ministère, exortons & néanmoins enjoignons très expressément à tous les Archevêques & Evêques de nôtre Royaume, de veiller chacun dans leur Diocese, à ce que la tranquillité que nous voulons y retablir par la presente Declaration, y soit charitablement & inviolablement conservée. Enjoignons pareillement à nos Cours de Parlement & à tous autres nos Juges & Officiers, chacun en droit soy, de tenir la main à l'exécution de nôtre presente Declaration, d'empêcher qu'on y contrevenne en quelque maniere que ce soit, de faire faire des recherches exactes de tous livres, écrits, memoires ou libelles sur les matieres sur lesquelles nous imposons silence à tous nos Sujets par ces presentes; de faire supprimer, même brûler ou lacerer lesdits li-

vres ou libeles, s'il y étoit, & de punir les contrevenans de quelque qualité ou condition qu'ils soient suivant la rigueur des Ordonnances; Voulons au surplus que nôtre Declaration du 12. Mai 1717. concernant les Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, & autres Distributeurs de livres, libeles ou memoires imprimez sans privilege ni permission, soit exécutée selon sa forme & teneur. SI DONNONS en Mandement à nos Amez & Feaux les Gens tenans nôtre Cour de Parlement à Paris, &c. Donné à Paris le 5. Juin 1719. & de nôtre Regne le quatrième. *Signé* LOUIS, & plus bas, par le Roi, LE DUC D'ORLEANS Regent present. FLEURIAU, & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registrées oïi & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Baillages & Senechaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées & Registrées; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 7. Juin 1719. Signé GILBERT.

V. A la place des Enigmes qu'on ne me fournit pas fort regulierement, on trouvera ici deux Fables de Mr. de la Motte que l'on m'a assuré n'avoir encore été imprimées nulle part: chacun connoit le merite de cet Auteur, & les Poësies qui ont déjà paru de sa façon ont été tellement bien reçues du public, qu'on ne peut lui faire que plaisir en lui presentant quelque-unes de ses nouvelles productions.

On m'en a fourni environ une douzaine, que
je distribueraï dans les Journaux suivans, deux
chaque mois.

Le Rat tenant Table. FABLE.

*Nouvelles
Fables de
Mr. de la
Motte.*

IL étoit un Grenier, vaste dépositaire
Des riches trefors de Cérés.
Un Rat habitoit tout auprès,
Qui s'en crut le propriétaire.
Il avoit fait un trou, d'où, quand bon lui sem-
bloit

Il entroit dans son héritage.

C'étoit peu d'y manger, le prodigue assembloit
Les Rats de tout le voisinage.

Il y tenoit table ouverte en Seigneur,
Où selon l'Ordre tout dîneur
Payoit son écot de louïange.

Est toujours bien festé celui chez qui l'on mange.
Le bon Rat comptoit donc ses amis par ses doigts;
Car il prenoit pour sien les amis de sa table;
Chacun l'avoit juré cent fois.

Voudroient-ils lui mentir? cela n'est pas cro-
vable;

Mais cependant l'autre maître du grain,
Voyant que ces Messieurs le menoient trop bon
train,

Se résolut de le changer de place.

Le Grenier fut vuïdé du soir au lendemain.

Voilà mon Rat à la besace.

Heureusement, dit il, j'ai fait de bons amis.
Tout plein de cet espoir chez eux il se trans-
porte;

Mais d'aucuns il ne fut admis,
Partout on lui ferma la porte.

Un seul Rat, bon voisin, qu'il ne connoit qu'alors

Ouvrit la sienne & le reçut en frere;
 J'ai méprisé, dit-il, ton luxe & tes tresors ;
 Mais je respecte ta misere,
 Sois mon hôte; j'ai peu; ce peu nous suffira;
 Je m'en fie à ma temperance,
 Mais insensé qui se fiera
 A tout ami qu'amene l'abondance,
 Il ne vient qu'avec elle; avec elle il fuita.

Le Genie & l'Art. 2^e. FABLE.

ON dit qu'autrefois sur le rang
 Le genie avec l'Art furent en differend.
 Fils jumeaux d'Apo lon, le droit de la naissance
 Ne jugeoit point la préséance;
 De leur merite seul ils la pouvoient avoir,
 Le premier vante son pouvoir,
 Dit que chacun avec envie
 Le cherchoit. Tous vouloient du Genie
 Etre favorisez,
 Et que sans lui l'on étoit méprisé.
 Qu'il regnoit dans les belles ames;
 Faisoit les Rois, les Magistrats,
 Et de lui dépendoit le bonheur des Etats.
 Mais que du Dieu Plutus les esclaves infames
 Ne le connoissoient point; qu'il fuyoit les
 Traitans,
 Et toute maltotiere engeance,
 Dont son frere prend soin de farder l'ignorance.
 Que les beaux esprits, les Scavans
 Furent tou'ours son apanage.
 Et qu'enfin par lui seul le rustre dans les Champs
 Avoit la raison en partage.
 Que sans en dire plus, il n'aprehendoit pas
 Que l'Art voulût encor lui disputer le pas.

Je

Je vous dispute tout, lui répondit son frere,
Pour vous apprendre à faire ainsi le rodomont,
Je retire mon ministère :

Nous verrons sur le sacré Mont

Si vous ferez sans moi bonne posture.

Comme un Cheval fongueux errant à l'aventure,
Nous vous verrons aller & par sauts & par bonds,

Et pour tout fruit d'un orgueilleux caprice,

Donner tête baissée au premier précipice :

C'est à vos vains discours tout ce que je réponds,

Quant à votre plaisanterie,

Regens d'affaires, Partisans,

Je vous la passe, & de telles gens

Me sont, ainsi qu'à vous, objets de raillerie ;

Mais croyez-moi, sans faire tant d'éclats

Priions Phebus de juger nos débats.

La partie y consent. Toutes raisons déduites,

En faveur du Genie Apollon prononça,

Le fit mettre à sa droite, & de sa main plaça

L'Art à sa gauche. Enfin, pour arrêter les suites

De ce divorce projeté,

Phebus au premier fit entendre

Qu'à ses faveurs il ne pouvoit prétendre,

Que lors que de son frere il seroit escorté.

A l'Art aussi de suivre cet exemple,

S'il vouloit de ses dons faire une moisson ample ;

Et qu'enfin ce que l'un sans l'autre entrepren-

droit

De par Stix ne réussiroit.

*¶ Du texte en peu de mots voici quelle est la glose ;
Sans Genie on n'est rien, & sans Art peu de
chose.*

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. CE que nous dûmes dans le dernier Journal, du départ du Prince Regnant de *Madrid*, & de la route qu'il avoit prise pour se rendre sur les Frontieres du Royaume, sera rectifié par la Lettre suivante, qui est beaucoup plus exacte & mieux détaillée.

Route de la
Cour pour se
rendre à In-
dela.

Le 26. Avril à Midi le Prince, la Princesse Regnante & le Prince son fils aîné, partirent de *Madrid* accompagnez du Comte d'Aguilar Capitaine General, du Duc de Nogara, du Comte d'Altamira, & de plusieurs autres Seigneurs, des Officiers de la Maison & des Gardes du Corps. Le soir ils arriverent à *Aranjuez* où ils coucherent. Le 27. ils continuerent leur route, dînerent à *Ocana*, & coucherent à *Sta. Cruz de la Zorca*; le 28. à *Saclizes*, où ils séjournerent le 1. Mai pour celebter la Fête de St. Jacques & de St. Philippe; Ils en partirent le 2. & après avoir passé par *Mangianilla*, *Requena* & *Coliva*, ils arriverent à *Valence* le 5. à 2. heures après Midi. La Cour fut reçûe dans cette Ville avec de grandes demonstrations de joye, & le soir il y eut des illuminations, des feux d'Artifices, & autres réjouissances. Elle ne repartit que le 8. qu'elle dina à *Morviedro* & coucha à *Torrel Torres*. Le 9. à *Barracas* & le soir à *Sarvion*, Le 11. à la
Puis:

des Princes &c. Août 1719. 105

Puebla de Valverde, le 12. à *Tervel*, d'où elle se rendit le 17. à *Carmena*, le 19. à *Epila*, le 20. à *Mallen*, & le 21. à *Tudela* petite Ville sur l'*Ebro* à 20. lieues de *Pampelune*. Le Cardinal *Alberoni* qui étoit resté à *Madrid*, n'en partit que le 27. Avril pour suivre la Cour, qu'il atteignit en chemin, & avec laquelle il est arrivé à *Tudela*. Le Duc de *Popoli* est resté auprès des Infans à *Buen Retiro*, & le Duc de *Nogara* a été nommé en sa place, pour servir en qualité de General.

Il C'est dans cette dernière Ville que la Cour a fixé son séjour, & non pas à *Pampelune* comme on l'avoit avancé mal-à-propos le mois dernier. Les Lettres du 16. Juin portent qu'elle s'y tenoit encore vers le 12. du même mois & qu'on travailloit avec beaucoup de diligence à reparer les Fortifications de *Pampelune*, dont la Garnison consistoit en deux Bataillons, 400. hommes des Gardes Valonnes, le Regiment de la Reine Cavalerie, 120. Canonniers, & plusieurs Compagnies de Bourgeois & de Milices. Qu'on avoit fortifié quelques Postes aux environs de cette Place, & que les Habitans de la Vallée d'*Alescuza* avoient fait des abatis dans leurs Forêts pour empêcher les François de pouvoir y penetrer.

Les soins du ministère Espagnol ne se bornent pas à mettre les places en état de défense: Il commence un peu tard à s'apercevoir qu'il faut employer des moyens plus efficaces que la défensive, pour tâcher d'arrêter la rapidité des Conquêtes de l'Armée Française.

*On assemble
une Armée
à Tafuila
entre Pam-
pelune &
Sudela.*

çoise, & que les libelles qu'il a fait répandre, non plus que la présence du Prince, n'ont pas produit sur l'esprit des Troupes ennemies tout l'effet qu'il s'étoit promis. C'est donc, pour tâcher d'obvier aux Inconveniens qui auroient pû suivre de toutes les fausses mesures qu'il avoit prises, qu'on a fait avancer quelques Troupes de celles qui étoient en Catalogne, & plusieurs Regimens qui se tenoient sur les Frontieres de Portugal, pour former un Corps d'Armée de 16. à 18000. hommes, y compris quelques Bataillons de nouvelles levées, qui s'est allié à *Talailla* entre *Pampelune* & *Tudela*. Le Prince Regnant s'est souvent rendu au Camp pour animer ses Soldats par sa présence, & on n'attendoit plus vers le 18. que l'arrivée des Gardes Espagnoles qui partirent le 6. Avril de *Madrid*, pour commencer à agir. De si foibles efforts ne promettent pas au Cardinal

*Mouvemens
pour secourir
Fontarabie.*

III Quelques avis de *Pampelune*, & qui depuis se sont confirmés, ont appris que le Prince Regnant s'étoit avancé avec une partie de son Armée à *Tollosetta* pour secourir *Fontarabie*, mais qu'ayant été informé que cette Place étoit réduite à l'extrémité, il s'étoit retiré, & étoit retourné sur ses pas à *Tasaila*, où l'Armée Espagnolle étoit toujours campée. Que ce Prince s'étoit rendu à *Pampelune*, & que malgré cette démarche faite si à contre-tems, on ne laissoit pas de se flater dans l'Armée de pouvoir pénétrer en France pour faire diversion. Mais ce ne sont que des projets dont l'exécution

ne paroît pas facile , car les écrits séditeuz qu'il continuë de faire repandre dans l'Armée Françoisë , n'ont eu jusqu'à present aucun succès , & il n'y a même pour l'avenir nulle aparence qu'ils en ayent davantage , les Officiers François qui étoient au service d'Espagne repassant au contraire journellement en France , & Mr. le Maréchal de Berwick qui commande l'Armée Françoisë , donnant toute son application pour prévenir les mauvais effets que pouvoient produire de tels écrits sur l'esprit des Soldats.

IV. Le 16 Juin la Garnison de Fontarabie capitula , & le 18. les François prirent possession de cette Forteresse; on trouvera à l'Article de France de ce Journal un plus ample détail de ce qui s'est passé pendant le cours de ce siege. Après la réduction de cette Place, Mr. le Maréchal de Berwick ayant fait avancer une partie de son Armée du côté de St. Sebastien, un Détachement de celle d'Espagne voulut s'assurer de diverses hauteurs pour empêcher l'ap proche aux François, mais les ayant trouvées occupées par le Duc de Berwick, ils se sont vûs une seconde fois dans l'obligation de se retirer. De maniere qu'on regarde le siege de cette Place comme formé.

*Prise de
Fontarabie,*

V. Don Louis Dacunha Ambassadeur de Sa Majesté Portugaise arriva à Madrid le 10. du mois de Juin dernier; à son arrivée n'ayant pas trouvé la Cour dans cette Capitale, il dépêcha son Secetaire à Tudela, au Cardinal Alberoni, de qui il a reçu une
Repon;

*Arrivée de
Don Louis
Dacunha
à Madrid.*

Reponse des plus obligeantes; par laquelle ce Ministre l'invite de venir joindre la Cour si c'est son intention, l'assurant qu'il sera bien reçu; sur quoi il a dépêché un Exprés à Lisbonne pour recevoir de son Maître les ordres necessaires. Mr. Cloester Ambassadeur des Etats Generaux se tient toujours à Madrid, & n'a pû encore obtenir la permission de suivre la Cour.

*Départ de
la Flotte du
Bresil de
Lisbonne.*

Portugal. VI. La Flotte destinée pour la Baye de tous les Saints, & plusieurs Vaisseaux qui doivent se rendre dans les Indes Orientales & Occidentales partirent du Port de Lisbonne le 15. Mai avec un vent favorable sous l'escorte de quelques Vaisseaux de guerre. Les Troupes & les chevaux qui étoient sur les Bâtimens de transport Espagnols qui ont relâché dans le Tage, & dont il a été parlé dans nos Journaux précédens, ont pris la route d'Espagne avec la permission du Roi, mais les Bâtimens se tiennent toujours dans la Rade de Lisbonne sans qu'on sache à quoi ils sont destinez, n'osant pas d'ailleurs hazarder de se mettre en mer, de peur d'être rencontré par les Vaisseaux Anglois qui croisent actuellement le long des Côtes d'Espagne & de Portugal.

*Confirmation
du départ
du grand con-
voi de Baya.*

Naples & Sicile VII. Le départ du grand Convoi destiné pour la Sicile, qui sortit de Baya le 23. Mai dernier, se confirme de toutes parts avec les mêmes circonstances qui se trouvent dans la Lettre que nous inserâmes à l'Article d'Italie du dernier Journal p. 59. nous y ajouterons seulement que les 15. à 16. mille hommes tant Cavalerie qu'Inf

qu'Infanterie, qui ont été embarquez, sont tous des Troupes d'élite; que le General Comte de Mercy partit dans le même-tems pour aller commander l'Armée en chef dans ce Royaume; que le Duc de Monteleone s'étoit rendu en Calabre avec toute sa famille sur deux Galeres, pour être à portée d'aller prendre possession quand il sera tems de la Viceroyauté dont il a été pourvû, & que le General Roma & le Marquis de Garofalo tenoient leurs Regimens prêts pour être embarquez à Tropicé & joindre la Flotte. Que le Comte de Thaur Viceroi de Naples se dispofoit à faire suivre incessamment le reste des Troupes, des Canonniers & un gros train d'Artillerie; & que le Duc de Juliano étoit parti de Tropicé pour se rendre à Ste. Eufemie, & presser le départ de cent mille fascines & quantité de pal stades, qu'on s'étoit engagé de fournir au General Mercy. Quelques avis de Melazzo du 15. Mai aprennent que le jour de la St. Philippe les Espagnols qui pour lors étoient encore devant cette Place, avoient redoublé le feu de leur Artillerie sur la Ville & sur les Retranchemens des affiegez; mais d'autres plus certains du 28. du même mois assurent qu'aussi-tôt qu'ils eurent pris l'embarquement des Troupes à Baya, on s'aperçut qu'ils se dispofoient à abandonner le siege de cette Place, & à se retirer du côté de Messine.

VIII. Le 6. Juin on aprit à Naples par un Exprés qui y avoit été depêché de Tropicé, que le grand convoi étoit heureusement arrivé

Débarque-
ment des
Troupes Im-
periales en
Sicile.

arrivé en Sicile, & que les Troupes Imperiales les avoient fait descende sans aucune opposition de la part des Espagnols, dans le Golfe de Patti, Place située sur la Riviere d'Oliveto à 20. lieues de Melazzo, qui s'étoit d'abord renduë, quoi qu'il y eût deux mille hommes de Garnison; que le General Comte de Mercy y avoit fait entrer aussi-tôt quelques Troupes pour s'en assurer, & qu'il avoit fait occuper les hauteurs circonvoisines par plusieurs Détachemens; que le Marquis de Lede ayant été informé du débarquement, s'étoit retiré avec précipitation de devant Melazzo, ayant abandonné dans le Camp 7. pieces de Canons, 2. Mortiers, les Hopitaux & beaucoup de Munitions, pour se mettre à couvert sous Messine; que depuis le Comte de Mercy s'étoit avancé à 4. lieues de Melazzo, dont l'approche étoit libre, & avoit fait combier les Tranchées & autres ouvrages que les Espagnols y avoient construits; que les Places que ces derniers occupoient avoient toutes été abandonnées, à la réserve de Messine & de Palerme, où le Marquis de Lede a fait transporter tout ce qu'il y avoit d'Artillerie & de Munitions, de peur que les Imperiaux ne s'en emparassent. Une partie des M. i. c. e. Siciliennes ont cependant joint l'Armée Espagnolle, quoi que le Comte de Mercy ait fait publier une Amnistie generale en abordant dans le Royaume; mais on espere ramener ces peuples par le bon traitement qu'on leur fait; ce General ayant fait defense sous peine de la vie aux Soldats de causer aucun dommage aux Habitans

bitars du Pays, & ayant au contraire fait punir très-severement quelques Communautés qui avoient osé s'opposer à son passage.

On apprend par quelques Lettres de Naples du 12. Juin que le Marquis de Lede avoit tenté de se jeter avec un Détachement de 1500. hommes dans Catanée, dans le dessein de ne pas laisser aux Imperiaux la liberté de le reserrer, mais qu'il en avoit été empêché par la Cavalerie Imp. & par un Détachement sous les ordres du General Zamjungen; que le Comte de Mercy avoit fait commander douze mille Pionniers pour aplanir une hauteur & couper par ce moyen toute communication à Messine par terre.

D'autres de Messine du 2. du même mois, & qui sont celles de plus fraîche date, portent que le Marquis de Lede s'étoit retranché sur la hauteur d'Obas près de Messine avec l'Armée d'Espagne, qui consistoit encore en 18. mille hommes & 16. cens Payfans armez; qu'il faisoit construire un Fort pour couvrir de ce côté-là la Ville, & qu'il tâchoit de faire étendre sa Cavalerie du côté de Sea'ata, pour pouvoir tirer sa subsistance du côté de Catanée. Voilà ce que l'on a appris de plus certain touchant ce qui s'est passé en Sicile depuis la descente des Imperiaux; on s'aperçoit aisément que toute l'attention des Espagnols est de conserver Messine & Palerme, & de défendre ce terrain le plus longtems qu'ils pourront; mais il y a lieu de douter que l'activité du Comte de Mercy les laisse longtems en repos dans ce dernier azile. Dans le tems qu'on finit cet Article,

Article, on ſçait que ce General étoit campé près de Melazzo, l'Aîle droite de ſon Armée ſur le bord de la Mer, & l'Aîle gauche à *Humeri*, où la Flotte étoit à l'ancre.

IX. Après le débarquement du grand convoi la première, & une des principales expéditions qui ſe ſoit faite, a été dans l'Île de *Lipari* dont les Habitans ont toujours paru les plus attachez aux Eſpagnols. Voici ce que l'on en apprend.

*Les Impériaux ſont
mettent l'Île
de Lipari.*

Le 1. Juin, le General *Merci* fit un Détachement de ſon Armée de 2600. hommes, qui s'embarquerent ſur pluſieurs Bâtimens de transport, & firent voile du côté de *Lipari*, ſous l'Eſcorte de deux Galeres & deux Vaiſſeaux de guerre Anglois.

Le 13. ils arriverent à la vûe de cette Île, dans laquelle ils firent deſcente à la faveur du Canon des Vaiſſeaux, malgré l'oposition des Eſpagnols & des Habitans du Pays qui étoient ſous les armes.

Nos gens ne trouvant donc plus d'obſtacle, s'avancerent vers le Bourg de *Lipari*, & formerent le ſiege du Château, qui n'a été emporté qu'après une déſenſe opiniatre de quatre jours; La Garniſon conſiſtant en 1000 hom. s'eſt renduë priſonniere de guerre, & cette Fortereſſe qui eſt la ſeule de l'Île étant priſe, tous les Habitans ſe ſont ſoumis & rendus à diſcretion, ſous la promeſſe qui leur a été faite que le paſſé leur ſeroit pardonné. Le Bourg de *Lipari* a cependant eſſuyé le pillage des Soldats, & on a trouvé dans le Château vingt deux pièces de Canon, & beaucoup de munitions

des Princes &c. Août 1709. 113
munitions de guerre & de bouche. Après la
reduction du Fort, quelques Troupes Espa-
gnolles qui occupoient quelques defilez ont fait
mine de vouloir se maintenir, mais on en
est venu à bout, & cette Isle actuellement est
entierement soumise à l'obéissance de l'Em-
pereur. &c.

X. On a ressenti à Syracuse une violente se-
cousse d'un tremblement de terre qui a causé
une grande frayeur aux habitans, mais dont
heureusement ils ont été quittes pour la peur,
n'ayant été suivis d'aucun accident fâcheux.
Les Lettres du 23. Mai de cette Ville assurent
que le Comte de Maffey avoit reçu des ordres
réitérez du Roi de Sardaigne son Maître, de
remettre sans aucun delay cette Place aux Im-
periaux, & que les Commissaires travailloient
à faire l'inventaire des effets qui se trouvent
daas les magazins & les Arsenaux.

ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en F R A N C E depuis le mois
dernier.*

I. SA Majesté a été incommodée à deux
différentes fois d'une fluxion sur les dens
qui a causé à ce Prince des douleurs fort
aiguës, & qui n'ont pû être apaisées qu'a-
près avoir souffert qu'on lui en ait arraché
deux. Le 8. Juin Fête du St. Sacrement la
Procession de St. Germain de Laxerois Pa-
roisse du Louvre, vint à la Chapelle des
Thuilleries où le Roi la reçut à la première
H porte

porte de la Cour qui étoit tenduë des plus belles tapisseries de la Couronne : S. M. y reçut la Benediction à genoux, & accompagna le Venerable jusqu'à sa Chapelle, où l'on chanta un Motet en Musique. Après la Benediction S. M. reconduisit le St. Sacrement jusqu'à la premiere porte de la Cour, & y reçut encore la Benediction : ensuite Elle retourna dans sa Chapelle où Elle entendit la Messe chantée par sa Musique ; l'après-midi le Roi y assista aux Vêpres, & le soir il entendit le Salut dans l'Eglise des Feuillans. Le Vendredi 9. ce Prince fut au Salut dans l'Eglise des Carmes déchauffez, & se promena le soir dans les Jardins du Palais de Luxembourg. Le 10. il prit le plaisir de la promenade dans les Champs Elizées. Et le 13. il se rendit au Convent de Bellechasse où il fit ses devotions. Le lendemain 14. S. M. vit passer d'une des Fenêtres du Palais des Thuilleries la Procession que fit l'Université de Paris en Corps, à l'Eglise de St. Roch, pour rendre graces à Dieu de la faveur qui lui a été accordée par le Roi, d'enseigner *gratis* les Etudiens dans ses Colleges. Le 15. & les trois jours suivans ce Prince ressentit quelques douleurs aux dents, ce qui l'obligea de garder la Chambre. Le 20. on reçut à la Cour la nouvelle de la reddition de Fontarabie, & le 23. Sa Maj. se rendit à l'Hôtel de Ville pour y voir tirer le beau feu d'artifice qu'on avoit préparé à la Greve, & qui se tire tous les ans la veille de la St. Jean. Le Magistrat profita de cette occasion pour traiter

trés:

des Princes &c. Août 1719. 115

très-splendiblement Sa Maj. à souper. Il se trouva une affluence de peuple inconcevable pour voir cette fête, & les fenêtres ont été louées jusqu'à cent pistolles. Mr. le Duc Regent, le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Maréchal de Villeroi, & quantité d'autres Seigneurs accompagnerent le Roi; & Mr. de Tresmes Gouverneur de Paris fit à cette occasion de grandes largesses au peuple à qui il fit jeter quantité de pieces d'argent. Les dernières Lettres de Paris assurent que ce Prince jouïssoit d'une santé parfaite vers le 30. du même mois, & qu'il fut le même jour se promener au cours suivi d'un nombreux cortège de Carrosses & d'une partie de la Cour.

*Les Magis-
trats traî-
tent le Roi
à souper.
à l'Hôtel de
Ville.*

II. Le Marquis d'Avarey a été continué dans son Ambassade de Suisse. Ce Ministre partit en Poste le 5. Juin pour retourner à Soleure, afin de pouvoir se trouver à l'ouverture de la prochaine Diette generale des treize Cantons, qui doit s'assembler à Baden.

*Emplois
donnez.*

L'Archevêché de Narbonne vacant par la mort de Mr. le Goux de la Berchere a été donné à Mr. Buneau Archevêque de Toulouse. Cet Archevêché est un des meilleurs du Royaume & vaut quatre-vingt mille livres de rente, outre la Primacie de la Gaule Narbonnoise qui y est attachée, & la Presidence perpetuelle des Etats de Languedoc. On dit que Mr. l'Abbé d'Auvergne a été pourvu de celui de Toulouse.

Mr. Vinck grand Ecuyer de Madame la Duchesse d'Orleans a été fait Gouverneur de Montargis à la Place de Mr. le Marquis

d'Effiat qui a laiffé par la mort ce Gouvernement vacant.

Le Comte de Tresnel qui a aporté la nouvelle au Roi de la prise de l'ontarabie a été fait Brigadier, & gratifié d'une fomme de fix mille livres.

Rétabliſſement de Madame la Duchefſe de Berri.

III. Madame la Duchefſe de Berri eſt tout-à-fait hors de danger & s'eſt fait rapporter de la Meute à Meudon; les Officiers de ſa Maifon ont fait chanter le *Te Deum* dans l'Eglife des Minimes en aétions de graces de ſa convaleſcence, après quoi on tira un très beau feu d'artifice devant le Palais de Luxemburg. Une ouverture qui s'eſt faite depuis à un de ſes pieds, par laquelle il ſ'écoule beaucoup de ſerofitez fait eſperer qu'elle n'aura plus de rechutes. & que cela contribuera à entretenir ſa ſanté. Madame la Duchefſe de Bourbon eſt auſſi entièrement rétablie, de même que Madame la Duchefſe d'Orleans qui avoit été incommodée

Départ de Mr. de Senneterre.

IV. Vers le 20. du mois de Juin le Marquis de Senneterre partit de Paris pour ſe rendre à Hannover, auprès du Roi de la Grande Bretagne, & y reſider en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Prife de Caſtillon en Catalogne.

V. Quoi que la France ait porté ſes principales forces ſur les Frontieres de Navarre, l'Armée de Rouſſillon, qui à beaucoup près n'eſt pas ſi conſiderable, ne laiſſe pas d'agir & même de faire quelques progres. Un Détachement commandé par le Marquis de Bonas ayant pénétré dans le Lampourdan

On a formé le siege de Castellon petite Ville d'Espagne dans la Catalogne, située sur le Lamego, le long des Côtes de la Mer Méditerranée, à 5. lieues de Gironne & à 2. de Roses. Le 29 du mois de Mai l'ouverture de la Tranchée se fit, & le 31. la grosse Artillerie étant arrivée, on dressa les Batteries qui commencerent à tirer le 3. Juin contre la Place. On n'a reçu aucun détail de ce siege qui n'a duré que douze jours de Tranchée ouverte; on a seulement appris que le 11. la Garnison se rendit prisonniere de guerre, & fut conduite à Le toure, consistant au Comte de Lesz Gouverneur, 4. Capitaines, 8. Lieutenans & 460. Soldats. La prise de cette Place qui est un Poste très-avantageux par sa situation, facilitera, à ce que l'on prétend, le siege de Roses qu'il sembleroit que l'on ait dessein de former: on a trouvé dans ce Château neuf pieces de Canon, & beaucoup de Munitions de guerre & de bouche.

VI. Sur ce que le Ministère d'Espagne a fait repandre des Libelles séditieux dans l'Armée de France pour exciter les Soldats à la révolte & à la desertion, (*Voyez le Journal précédent*) S. M. a écrit à Mr. le Maréchal de Berwick la Lettre suivante, pour qu'elle soit rendue publique, & répondre en même-tems aux écrits de l'Espagne.

Lettre du Roi écrite à Mr le Maréchal de Berwick commandant en chef les Armées de S. M. en Espagne, au sujet d'un Ecrit imprimé qui a pour titre Declaration de Sa Majesté Catholique &c. datée du 27. Avril 1719.

MON COUSIN.

*Lettre du
Roi au Ma-
rchal de
Berwick*

J'AI reçu l'Ecrit imprimé que vous m'avez envoyé qui a pour titre, *Declaration de S. M. C. &c.* datée du 27. Avril 1719. & comme vous me marquez qu'on en a repandu plusieurs exemplaires dans mes Armées, je vous écris cette Lettre pour vous instruire de mes sentimens sur ce qu'il contient.

La guerre que je suis obligé de porter en Espagne, n'a pour objet ni son Roi qui m'est uni de si près par les liens du Sang, & à qui j'ai donné jusqu'ici les preuves de l'amitié la plus sincère, ni la Nation Espagnolle que la France a si constamment secourue de son sang & de ses tresors pour lui conserver son Roi; mais seulement un Gouvernement étranger qui opprime la Nation, qui abuse de la confiance du Souverain, & qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre generale. Tout ce que mes armes prétendent, c'est que le Roi d'Espagne consente malgré son Ministre à être unanimement reconnu par toute l'Europe Souverain legitime de l'Espagne & des Indes, & qu'il soit affermi pour jamais sur son Trône.

C'est au seul Ministre d'Espagne, ennemi du repos de l'Europe que j'impute les résistances du Roi Catholique à la paix, les conspirations

gations tramées en France, & tous ces Ecrits également absurdes dans leurs principes, & injurieux à mon autorité dans la personne de mon Oncle le Duc d'Orleans, qui en est le dépositaire.

Les sentimens de la Nation Françoisse sur ces Ecrits, sont assez connus par la prompte condamnation que mes Parlemens en ont portée en qualifiant de crime de Leze-Majesté la seule lecture de ces ouvrages seditieux, & qui sont autant de Manifestes que l'Espagne me fournit elle-même pour justifier mes armes.

Le Roi d'Espagne m'y reproche d'être uni avec ses ennemis. Ce sont des ennemis qu'il a attaquez, & qui lui offrent la Paix avec de grands avantages & qui sont bien plus dans ses intérêts que son propre Ministre, qui pour satisfaire son ambition particulière, veut le replonger dans les horreurs d'une guerre dont il n'a déjà que trop éprouvé les dangers. Mes peuples sçavent assez que les alliances que j'ai faites n'ont eu d'autre fin que leur sûreté & leur tranquillité, & les projets de l'Espagne leur apprennent encore mieux tous les jours combien elles étoient nécessaires.

Cependant on qualifie ces entreprises du Roi d'Espagne, du nom de zele & d'affection pour sa Patrie, & on veut les faire passer pour un genereux dessein d'affranchir les François de l'oppression; mais ces sentimens de tendresse qu'on attribué au Roi d'Espagne, se reduisent à de simples paroles, tandis qu'on espere que les effets en seront plus dangereux à la France, que des hostilités déclarées. Et en effet quelle plus grande hostilité

stilité contre une Nation que d'y vouloir porter le feu des guerres civiles ? d'y soulever les Sujets contre leur Prince ; d'y prétendre assembler des Etats sans convocation & sans autorité, de chercher enfin à ébranler, s'il se pouvoit, la fidélité des Troupes en leur offrant le prix de leur desertion, & en les flattant même de la gratitude Royale du Maître qu'ils oferont trahir.

On fait faire encore plus au Roi d'Espagne. Tout Prince étranger qu'il est devenu à la France, par sa renonciation solemnelle, on lui fait usurper dans mon Royaume une autorité imaginaire qui renverseroit tous les fondemens de la mienne. On lui fait reletter la Regence du Duc d'Orleans si solidement établie par les droits du Sang & reconnue si unanimement par tous les ordres de l'Etat, à la mort du feu Roi mon Bisayeul, que l'Ambassadeur même n'hésita pas d'y souscrire, tant les droits du Duc d'Orleans étoient évidens & incontestables.

Le Roi Catholique ne contesloit pas la Regence au Duc d'Orleans, quand son Ministre lui a offert de confirmer tous ses droits à son gré, si il vouloit contre la foy des Traitez se joindre avec l'Espagne pour renouveler la guerre. Depuis quand fait on meconnoître cette Regence par le Roi d'Espagne ? depuis que par les conseils du Regent j'ai opposé des alliances solides & des Traitez nécessaires aux vûës ambitieuses d'un Ministre qui ne respire que l'embrasement de l'Europe. Un Regent trop ami de la paix & trop attentif à la sûreté de mon Royaume, perd tous ses droits aux yeux d'un ennemi dont il deconcerte les

desseins, & l'on employe sans retenue contre lui des calomnies & des injures inconnues jusqu'à present parmi les Princes.

Le dernier écrit que l'on vient de repandre au nom du Roi d'Espagne, ne tend pas moins qu'à faire revolter mes Troupes, & à leur faire tourner leurs Armes contre leur Souverain. Le Roi d'Espagne à qui son Ministre attribue la qualité de Regent de France, & qui, sous ce titre, va jusqu'à commander à mes Troupes, connoit il dont si peu la fidelité Françoisse ? l'injure qu'il leur fait redoubleroit, s'il étoit possible, leur zele & leur courage : elles ne se croiront lavées de cet affront que par des efforts plus grands & des succès plus rapides, & la presence même du Roi d'Espagne à la tête de ses Armées, qui lui seroit glorieuse en toute autre occasion, ne leur paroitra qu'une invitation odieuse contre leur devoir, & qui les animera d'avantage à le remplir.

Je ne leur ordonne donc que ce que leur amour & leur fidelité leur prescrivent. Qu'elles combattent vaillamment pour la paix, c'est l'unique fruit que j'attens de la guerre. Je ne rougis point de demander toujours au Roi d'Espagne cette paix nécessaire, il peut d'un seul mot assurer sa gloire & le bonheur de ses Sujets & des miens. J'espere que la Nation Espagnolle, & sur-tout cette Noblesse si fameuse par sa rare valeur & par sa fidelité héroïque pour ses Rois, la demandera avec moi, & qu'elle s'unira aux François pour obtenir de son Roi qu'il la delivre, & qu'il se delivre lui même d'un joug étranger si prejudiciable à sa gloire & à ses interêts. C'est ainsi qu'il
lui

lui convient de prouver son affection aux Espagnols & aux François. Ses Ennemis sont prêts à sacrifier leur ressentiment au repos public, & à jurer avec lui la paix la plus ferme dès qu'ils leur en donnera pour garants, non la parole d'un Ministre qui compte pour rien la foi publique, & les Traitez les plus solennels, & qui n'a que trop fait entendre qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'une paix simulée; mais la parole Royale, & la foy d'une Nation, qui, quand elle n'auroit pas un Roi de mon Sang, s'attiretoit toujours de moi une estime particuliere. Sur ce; je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 20. Mai 1719.
signé LOUIS, & plus bas, LE BLANC.

Et au dos est écrit, *A mon Cousin le Duc de Berwick, Pair & Maréchal de France, Commandant en chef mon Armée en Espagne.*

Journal du siege de Fontarabie depuis l'arrivée du Marechal de Berwick jusqu'à la Capitulation.

*Journal du
siege de Fontarabie.*

LE 12. Mai le Marechal de Berwick arriva à Yron où l'Armée Françoisse étoit campée, & alla le 15. reconnoître la situation de Fontarabie. Le 16. il fit investir cette Place, & detacha un Corps de 15. mille hommes & de quatorze cens Chevaux pour en former le siege, le reste de l'Armée restant toujours à Yron pour le Couvrir. Toutes les dispositions étant faites, la Tranchée fut ouverte le 27. par le Marquis de Geofreville Lieutenant General, le Marquis de Puynormand Maréchal

des Princes &c. Août 1719. 123
chal de Camp, & le Comte de Meddelbourg
Brigadier.

On tira une Ligne paralelle à cent Toises des Angles saillans du chemin couvert. L'attaque s'étendoit depuis l'Angle flanqué du Bastion des innocens jusqu'à l'Angle flanqué de celui de la Reine. Quoique les Assiegez eussent fait un grand feu, on n'eut cependant qu'un Lieutenant de Soissonnois & 11. Soldats blesez, deux Lieutenans & quatre Soldats de la Marine tuez.

La nuit du 28. le Marquis de Silly Lieutenant General, & Mr. Philippe Brigadier releverent la tranchée avec les deux Bataillons de Poitou, celui de Soissonnois, les Compagnies de Grenadiers de Saillant & de Bassigni. On deboucha par deux boyaux sur la Capitale de la demie Lune de St. Nicolas, par la gauche à l'égard des Assiegeans, & le long de la flaque d'eau par la droite; & ces deux boyaux furent poussez 30. Toises en avant avec deux commencemens de Paralelle. On eut deux Capitaines tuez, sept autres Officiers & 2 Sergens blesez, outre 43. Soldats tuez ou blesez.

La nuit du 29. au 30. le Marquis de Coigny Lieutenant General & Mr. de Bulkeley Brigadier, releverent la Tranchée avec deux Bataillons de Touraine, le Regiment de Dauphiné, & les Compagnies de Grenadiers de Limosin & d'Olone. On acheva la deuxieme Paralelle & on prolongea le boyau de la gauche. On disposa 2 Batteries vis-à-vis de la Ville basse sur la hauteur qu'on nomme le Moulin de Christ, l'une de 4 Mortiers & l'autre de 3. pieces de Canon
qui

enfiloient le chemin couvert à la droite du Bastion des Ionocens. Il y eut cette nuit un Sergeant bleffez & 19. Soldats tant tuez que bleffez. On disposa toutes choses pour établir au front de l'attaque 3. Batteries de 6. pieces de Canon chacune.

La nuit du 30. au 31. ce fut le Lieutenant General de Guerchois qui releva la Tranchée avec le Brigadier Dannois, les deux Bataillons de Sillant, le Regiment de Bassigni & les Compagnies de Grenadiers de Languedoc & de Conti. Les Sappes qu'on avoit commencé les nuits précédentes furent perfectionnées & on n'eut que 2. hommes tuez, parmi lesquels se trouvoit un Lieutenant, & 2. Sergens avec 19. Soldats bleffez.

La nuit du 31. Mai au 1. Juin la Tranchée fut relevée par le Lieutenant General Pezeux & le Brigadier de Rambion, avec les 2. Bataillons de Limosin, le Regiment d'Orléans, & les trois Compagnies de Grenadiers de la Marine. On poussa encore davantage les Sappes de la gauche pour les conduire jusqu'à la Ligne parallèle, au dessus d'une Battée de 4. pieces de Canon, destinée à battre la gauche de la demie Lune de St. Nicolas, de même que le chemin couvert de cette demie Lune. On perdit cette nuit 3. Officiers & 12. Soldats, & il y eut 4. Sergens & 27. Soldats bleffez.

La nuit du 1. au 2. le Marquis de Quelus Lieutenant General & le Brigadier de Concy releverent la Tranchée avec 2. Bataillons de Hesse Suisse, 2. Bataillons de Chartres & les deux Compagnies de Grenadiers de Poitou & de Soissonois. Il y eut 4. hommes tuez & deux

des Princes &c. Août 1719. 125
deux Officiers, & 13 Soldats bleffez.

La nuit du 2. au 3. la Tranchée fut relevée par le Prince de Conti comme Lieutenant General, & le Brigadier de Rambion, avec le Regiment de Languedoc, les deux Bataillons de Conti, & les deux Compagnies de Grenadiers de Touraine & de Dauphiné.

Ce Prince fut relevé du 3. au 4. par le Marquis de Puynormand & Mr. de Caulade, pendant ces trois nuits les travaux furent considérablement poussez avec peu de perte & particulièrement les Batteries. La premiere de 10. pieces de Canon, flanquoit la gauche du Bastion de la Reine de même qu'une partie de la Courtine du Bastion des Innocens & le Bastion de St. Philippe. La seconde de six pieces tiroit aussi sur la Courtine du Bastion des Innocens; la troisième aussi de six pieces sur la gauche du Bastion St. Nicolas. La quatrième de 4. pieces qui étoit sur la hauteur du Moulin du Christ, tiroit à Cartouches sur le front de l'attaque. Il y avoit outre cela deux Batteries de Morriers, l'une sur la hauteur du Moulin du Christ, & l'autre entre les Batteries de dix & six pieces de Canon.

La nuit du 4 au 5. on ouvrit deux Sappes pour aller au Fossé de la Place & à la pointe du chemin couvert du Bastion de la Ville basse. Il y eut 12. hommes tant tuez que bleffez.

Du 5. au 6. les Sappes furent poussées jusqu'à 30. pas de la droite du chemin couvert, & jusqu'à 25. Verges de la gauche. Le 5. du grand matin toutes les Batteries commencerent à tirer d'une grande force. La nuit du 6. au 7. on poussa les Sappes, en sorte qu'on étoit

n'étoit plus qu'à 20. Verges du chemin couvert. La plupart des Batteries des Affiegez étoient pour lors démontées, & celles des Affiegeans faisoit un terrible fracas dans tous les ouvrages extérieurs de la Place. Pendant le cours du siege le Prince de Conti a été presque tous les jours à la Tranchée où il a fait aux Soldats de grandes liberalitez.

Le 7. la Tranchée fut relevée par Mr. Ceberet, Mr. de Bulkeley & les 2. Bataillons de Limosin, le Regiment de Beaujelois, une Compagnie de Grenadiers du Regiment de la Marine & 2. de Conti.

Le 8. par Mr. de Brebieux, Lieutenant General le Comte d'Estampes, 2. Bataillons d'Heffi, 2. Compagnies de Grenadiers de la Marine, & une de Poitou.

Le 9. par Mr. de Bellisle Lieutenant General Mr. Dannois, le Regiment de Languedoc, celui d'Olonne & 3. Compagnies de Grenadiers.

Le 10. ce fut Mr. de Givry, le Brigadier Coucy, avec un pareil nombre de Troupes.

Le 11. Mr. de Geofreville, le Brigadier de Gizars, & pareil nombre de Troupes.

Le 12. Mr. de Silly & Mr. de Rambion. Pendant toutes ces nuits on fut occupé à pousser les 3 Sappes qui sortoient de la troisième Ligne Parallele, l'une vers la droite de l'Angle saillant du chemin couvert de la demie Lune de St. Nicolas, l'autre vers la droite entre le Corps de Garde & la traverse du chemin couvert, & la troisième vers le milieu de l'Angle saillant du chemin couvert de ladite demie Lune & de sa Courtine.

Le 13. on fit dans le Bastion de la Reine une breche

breche de 5 à 6. Toises; celle qu'on faisoit dans la demie Lune s'élargit aussi considérablement, & on travailla à agrandir ce le de la Courtine.

Le 14. on poussa par des Sappes le logement du chemin couvert le long du Parapet & du Fossé, & on commença à y descendre.

La nuit du 15. au 16. on donna un assaut à la demie Lune de St. Nicolas, où on prit poste, & où on se maintint.

VIII. Le seize au soir la Garnison de Fontarabie ayant battu la chamade, demanda à capituler, ce qui lui fut accordé par le Maréchal de Berwick, qui le 17. aumatin dépêcha le Comte de Trafnel pour en porter la nouvelle au Roi, & le 18. la Garnison Espagnolle en sortit pour être conduite à Pampelune; elle consistoit, suivant la revûë qui en a été faite en 2. Brigadiers, 4. Colouels, 5. Majors, 30. Capitaines, 66. Lieutenans, 1. Garde Magazin, trois Aumoniers, 3. Chirurgiens & 1202. Soldats. Voici les 10. Articles de la Capitulation.

1. Que la Garnison sortira par la brèche avec ses armes, Drapeaux deployez, tambour battant, bâles en bouche, ses equipages, 4. pieces de Canon. 2. Mottiers, 6. charges de poudre pour chaque pièce de Canon & pour chaque Mottier, & de quoi tirer 16. coups pour chaque Soldat.

Accordé, Qu'elle sortira avec ses armes, Drapeaux, Bagages, & avec de quoi tirer 4. coups

coups pour chaque Soldat.

2. Qu'il lui sera libre d'aller vers l'Armée ou dans tel endroit qui lui sera le plus convenable pour continuer à servir l'Espagne.

Ils iront à Pampelune par St. Jean de Pié de Porc; & ils feront des Journées de 3. à 4. lieues.

3. Qu'on lui fournira du monde pour le transport de l'Artillerie, des Mortiers & des Bagages.

Rien pour l'Artillerie, mais on fournira autant qu'il sera possible les Voitures nécessaires pour le transport des bagages, en payant.

4. Que ladite Garnison ne sera pas suivie dans l'espace de six jours par aucunes Troupes de l'Armée de France ou de ses Alliez.

On donnera une Escorte jusqu'à Pampelune.

5. Qu'on n'obligera ou n'engagera aucun Soldat de quelque Nation qu'il soit, d'entrer dans le service.

On ne les y sollicitera point; mais ceux qui voudront prendre parti pourront le faire.

6. Au lieu de Chariots couverts, la Garnison se servira de 4. Chaloupes, auxquelles le Duc de Berwick donnera un passeport pour aller directement à St. Sebastien, sans qu'elles puissent être visitées. *Refusé.*

7. Outre ces quatre Chaloupes on lui en fournira d'autres dont ils auront besoin pour transporter leurs blesez & malades à Saint Sebastien. *Accordé.*

8. Ceux qui ne pourront sans danger de leur vie supporter ce transport resteront dans l'Hôpital de Fontarabie, où l'on prendra soin d'eux aux depens du Roi Très-Chrétien.

Accordé

des Princes. &c. Août 1719. 129

Accordé, mais aux depens du Roi C. & il sera libre aux Officiers de prendre ce soin sur eux.

9. Tous les Ecclesiastiques, Nobles, & Habitans de la Ville qui voudront y rester, jouissent de tous les droits, privileges, prérogatives & exemptions qui leur ont été accordés par leurs Rois, & ne payeront point d'autres impôts ou droits. *Accordé, en conformité de ce qui a été résolu par S. M. Cath.*

10. Ceux qui voudront se retirer de la Ville, auront un an de tems pour disposer de leurs biens, & emporter avec eux ce qu'ils jugeront leur être nécessaire. *Accordé, A Fontarabie le 16. Juin 1719.*

On donnera à la Garnison du pain pour quatre jours, une des Portes de la Place sera remise aux Troupes du Roi demain à la pointe du jour. La Garnison aura un Corps de garde par le dedans, & les Troupes de France une autre dans ses dehors & sur le Pont. La Garnison sortira le 18. avec les bagages qui lui sont nécessaires.

IX. On a fait des rejoissances publiques à Paris & dans toutes les principales Villes du Royaume, pour les heureux succès des Armes de S. M. en Espagne; & le 29. Juin on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Cathédrale de cette Capitale en action de grâces de la prise de Fontarabie, ce fut Mr. le Cardinal de Noailles qui fit la ceremonie, où assistèrent Mr. le Garde des Sceaux, le Conseil, le Parlement, la Chambre des Comptes, & les autres Cours Superieures. La Lettre que le Roi a écrite à Son Eminence à cette

occasion, merite de trouver place ici. En voici la teneur.

MON COUSIN,

Lettre du
Roi au Car-
dinal de
Noailles pour
chanter le
Te Deum.

Toute l'Europe sait assez par quels motifs j'ai été forcé de déclarer la guerre au Roi d'Espagne, & avec quelle douleur je tourne mes premières Armes contre un Prince dont la personne & les intérêts me doivent être si chers. Quoique Dieu paroisse par le succès qu'il m'accorde, approuver la droiture & la justice de mes intentions, je ne ressentirois aucune joye de ces avantages, si ce n'étoient des acheminemens à la tranquillité générale que je tâche avec mes Alliés d'obtenir au Roi d'Espagne. La prise de Fontarabie ne me flatte donc point par la gloire de la Conquête, mais seulement par l'esperance de parvenir à une paix également avantageuse aux deux Nations. Et pour rendre grâces à Dieu de la protection dont il favorise mes entreprises, je vous écris cette Lettre de l'avis de mon Oncle le Duc d'Orléans Regent, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum, &c.
Signé LOUIS, & plus bas PHELIPPEAUX.

Armement
à Toulon,

X. On écrit de Toulon que S. A. R. Mr. le Duc Regent y a envoyé des ordres de faire équiper quelques Vaisseaux de guerre & fréter un nombre de Bâtimens de transport. Les Troupes qui sont en Provence & dans le Languedoc ont reçu ordre de se tenir prêtes à s'embarquer au premier avertissement; ainsi on ne doute pas que cet Armement

des Princes &c. Août 1719. 137
ne soit destiné pour quelque nouvelle expédition en Catalogne.

D'autres Lettres de l'Armée commandée par le Maréchal de Berwick portent qu'on avoit détaché 15. Bataillons & plusieurs Escadrons pour aller former un Camp du côté de Tarbes, afin de s'opposer aux Espagnols qui menaçoient de faire une diversion du côté de la Frontière de Bearn. Par toutes ces dispositions & la manière dont on pousse la guerre en Espagne, on juge aisément que l'intention de la France n'est plus de menager les Espagnols: L'affaire est engagée de façon, que pour peu que cette Nation veuille se défendre, la Campagne doit nous fournir des événemens curieux.

XI. Depuis la prise de Fontarabie on a reçu avis que le Maréchal de Berwick ayant fait combler les Tranchées & pourvu à la sûreté de cette Place, s'étoit mis en marche pour aller former le siège de St. Sebastien. On a vu à l'Article d'Espagne de ce Journal les vains efforts que les Espagnols ont fait pour en empêcher l'approche aux François, ainsi on attend de moment à autre d'apprendre que l'Armée est arrivée devant cette Forteresse. Quelques-uns assurent même que l'ouverture de la Tranchée se fit la nuit du 23. au 24. Juin; un ordinaire de plus nous apprendra ce qui en est.

St. Sebastien est une Ville & un Port de Mer d'Espagne, située dans un petit Pays qu'on nomme *Quipuscoa*, à trois lieues de Fontarabie, & à douze de Pampelune. La Ville est petite, mais fort peuplée, en sorte

que plusieurs familles logent dans une même Maison. Elle est proche d'une petite Riviere & adossée d'une Montagne qui l'a met à l'abri des vents du côté de la Mer, ce qui rend son Port très-bon & fort fréquenté. Il est profond, & fermé de deux Moles ou Ponts de pierre qui ne laissent de la place que pour le passage d'un Vaisseau. Cette entrée est défendue d'une grosse Tour carrée où il y a Garnison. Le Port est revêtu d'un grand Quai de pierres, d'où sortent quelques Moles qui s'avancent au milieu, où abordent les Vaisseaux pour y décharger plus aisément, & pour y charger de même, ils y sont toujours à flot. Au devant de ce Port on voit une grande Baye dont l'entrée est étreécie par deux hautes Montagnes dont l'une met le Port à l'abri. Au haut est un fort Château qu'enveloppent les murailles de la Ville. Elle est ceinte & fermée de doubles murailles; les dernières faites sont accompagnées de demies Lunes & de grands Bastions qui rendent la Ville de St. Sebastien très-forte, &c.

XII. On a publié pendant le cours du mois de Juin plusieurs Edits & Déclarations desquels nous ne donnerons qu'un simple extrait, cet Article étant déjà suffisamment étendu, le mois prochain on pourra donner en entier ceux qui paroîtront les plus intéressans.

Edits & Déclarations rendus *Edit du Roi du 12. Avril, verifié au Parlement de Metz le 12. Juin suivant, par lequel S. M. rétablit le franc-sallé aux Parlemens & Com-*

des Princes &c. Août 1719. 133

Compagnies superieures du Royaume, qui pendant le leur avoit été ôté par Edit du mois d'Août *mois dernier.* 1717. & les remet dans la possession & jouissance de ce droit, dont elles jouissoient de tems immemorial.

Autre Edit du mois de Mai registré le 6. Juin, pour la fabrication des pièces de douze & de six deniers pour un million de livres, qui commenceront à avoir cours incessamment ; defendant celui des anciennes especes de cuivre au premier Septembre prochain, après lequel tems elles ne pourront plus être données en payement ni reçues ailleurs que dans les Hôtels des Monoyes, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi rendu à Paris le 27. Mai, qui regle le payement des Lettres de changes tirées ou endossées dans les Pays étrangers.

Declaration du Roi du 5. Juin qui impose silence sous de très-rigoureuses peines. sur les matieres contestées au sujet de la Constitution, pendant une année, à commencer du jour de la publication de ladite Declaration. *Elle se trouve en entier au premier Article de ce Journal.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, par lequel le nombre des Billets de la Banque, est de nouveau augmenté de 60. Registres, contenant chacun 800. Billets de mille livres, numerotez depuis 96001. jusqu'à 144000. inclusivement, montant à la somme de 48. Millions : & de 20 Registres contenant chacun mille Billets de 100. livres, numerotez depuis 13000. jusqu'à 15000. inclusivement, faisant la somme de deux millions, & par consequent avec

les precedens celle de 160. millions, dont S. M. se reserve dix millions, qui ne serviront qu'à remplacer les Billets de la même nature qui rentreront endossiez &c.

Édit du Roi, suivi d'une Declaration du 17. Juin qui tient cet Edit pour enregistré, qui réunit la Compagnie des Indes Occidentales à celle des Indes Orientales, pour ne former à l'avenir qu'une seule & même Compagnie, Comme cet Edit interesse le Commerce on le trouvera en entier dans le Journal suivant, la place nous manquant dans celui-ci.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en I T A L I E, depuis le mois dernier.

*La Princesse
Sobieski toujours à Rome.*

I. **L**A Princesse Sobieski fait toujours sa résidence à Rome dans le Convent des Religieuses Ursulines Angloises, où S. S. lui a fait meubler un magnifique Appartement. Cette Princesse a souvent l'honneur d'entretenir le St. Pere, qui dans un Audience particuliere lui a fait present d'une Bourse remplie de Medailles d'or & d'une assignation de mille écus par mois pour son entretien. Ses empressements pour passer en Espagne causent quelques embarras à S. S. qui paroît beaucoup inclinée à lui procurer cette satisfaction, mais les vives remontrances du Comte de Gallas Ambassadeur de l'Empereur ne contribuent pas peu à faire différer son départ; dans une Audience extraordinaire

des Princes &c. Août 1719. 135

naïre qui lui fut accordée vers la fin du mois de Mai dernier, ce Ministre ayant non seulement protesté contre l'évasion de cette Princesse d'Inspruck, mais menacé de tout le ressentiment de S. M. I. ceux qui fourniraient à cette Princesse les moyens de joindre le Prince son futur Epoux en Espagne, d'où il demandoit qu'on le fit revenir incessamment à Rome.

II. Le jour de la Pentecôte, le Pape tint Chapelle publique au Quirinal, & assista le lendemain à pied avec tout le Sacré College, à la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour, de la Basilique de St. Pierre à l'Eglise du St. Esprit. La troisième Fête Sa Sainteté se rendit à l'Eglise de Nôtre Dame des Anges, où après avoir célébré la Messe, E le fit la ceremonie de sacrer, de dessus son Trône, le Cardinal de la Trimoüille, Archevêque de Cambay, en présence de plusieurs Cardinaux & Prélats. Le 8. Juin, jour de la Fête du St. Sacrement, le St. Pere accompagné de même du Sacré College, porta le Venerable, avec les mêmes ceremonies qui se pratiquent à pareil jour. La Princesse Sobieski avû passer toutes ces Processions d'une des fenêtres de l'Hospital des Prêtres, où elle s'étoit rendue à cet effet. Deux jours après Sa Sainteté eut quelques ressentimens de fièvre accompagnés d'un vomissement, ce que les Medecins ont attribué à la fatigue qu'Elle avoit essayée les jours précédens, en traversant à pied la Ville de Rome exposée aux grandes chaleurs. Cette indisposition n'a eu aucune

*Le Pape
assiste aux
Processions.*

Suite

suite, & S. S. se trouve à présent passablement bien rétablie.

*Cavalerie
Imperiale
traverse les
Etats de
Ferrare.*

III. Il est passé par les Etats de Ferrare deux mille hommes de Cavalerie allans dans le Royaume de Naples, qui devoient être suivis de 2000. autres destinés à servir de recrues à ceux qui sont actuellement en Sicile. Ces frequens passages ont causé quelques inquietudes au Cardinal Legat, qui a dépêché un Exprés à Rome pour remontrer qu'ayant fourni aux premiers tout ce qui leur étoit nécessaire pour la subsistance, il étoit impossible d'en faire de même pour les seconds sans s'incommoder. Mais Sa Sainteté a fait sçavoir à ce Prélat qu'il étoit de la prudence de ne pas être si bon menagé du Patrimoine de St. Pierre dans cette occasion, & qu'il eut à fournir à ces Troupes tout ce qu'il falloit pour prévenir les disorders.

*Départ du
Chevalier
Ruzzini.*

De Venise. IV. Mr. le Chevalier Ruzzini partit de Venise le 1. jour de Juin & fit voile avec deux Vaisseaux de guerre qui doivent le conduire à Constantinople où il va en qualité d'Ambassadeur de la Republique. Depuis on a reçu avis par quelques Barques que ce Ministre avoit touché sur les Côtes d'Istrie, d'où il avoit continué sa route avec un vent favorable.

V. Quelques Vaisseaux arrivez du Levant ont été désarmez, & on continué de congédier les Troupes de Terre qui étoient au service de l'Etat à mesure qu'elles achevent leur quarantaine.

Festin du

VI. Le 13. Juin, la fête de Saint Antoi-

des Princes &c. Août 1719. 137

ne de Padoüe fut célébrée avec beaucoup de solennité, & le Doge donna un Festin magnifique à tous les Senateurs, au Nonce du Pape, à l'Ambassadeur de l'Empereur, & à tous les autres Ministres qui se trouvoient pour lors à Venise. *Doge à tous les Ministres.*

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **A**U commencement du mois de Juin l'Empereur étoit encore à Luxembourg, & l'Imperatrice Regnante à Baden, où elle prenoit les bains. Environ le quatre cette Princesse revint à Vienne où elle fut complimentée par toute la Cour & les Ministres étrangers, sur son heureux retour. Le 8. Leurs Majestez se rendirent en cette Ville pour assister à la Procession qui se fait tous les ans le jour de la Fête du St. Sacrement, & retournerent le soir à Luxembourg, après avoir dîné chez l'Imperatrice Mere. Le 20. elles revinrent au Palais de la Favorite, pour y passer le reste de l'Été; & l'Archiduchesse Isabeau avec toute sa Maison, se rendit le lendemain pour la premiere fois du Palais Imperial à ce Château, pour y demeurer auprès de l'Empereur & de l'Imperatrice ses Pere & Mere. Le 24. la Cour eut un grand baucoup de solennité la Fête de St. Jean Baptiste, l'Empereur & l'Imperatrice Regnante dînerent ce jour-là en public, & l'après-midy Leurs Majestez furent entendre les

les Vêpres à l'Eglise qui porte le nom de ce Saint, dans le Fauxbourg de Leopold : l'Imperatrice Douairiere Amelie s'est retirée avec les deux Archiduchesses ses Filles, au Château de Bellefontaine, où elle fait état de passer le reste de la belle saison.

*Emplois
donnez.*

Le Regiment de Curassiers qui étoit vacant par la mort du Velt-Marechal Comte de Gronsfelt, a été donné au Prince Emmanuel de Portugal, qui en même-tems a été déclaré General Major des Armées de S. M. I. & C.

Le Duc d'Hoïstein Gottorp, qui comme nous l'avons dit dans nôtre dernier Journal, devoit venir à Vienne, y est toujours attendu, & doi y recevoir en personne l'investiture de ses États, par les mains de l'Empereur.

Le Comte de Sierk a prêté serment de fidélité entre les mains de S. M. pour la Charge de second Chancelier d'Autriche : Ce Seigneur aura le Département des affaires de la Justice, celles d'Etat étant réservées pour le Comte de Zinzindorf.

L'Empereur a nommé à la Viceroyauté de Naples le Comte de Gallas, & ce Ministre qui étoit Ambassadeur à Rome a reçu ordre d'aller relever incessamment Mr. le Comte de Thaur, qui est attendu de jour à autre à Vienne, une partie de ses équipages y étant déjà arrivée. Comme le Comte de Kingski Chancelier de Boheme a refusé d'aller remplir cette Ambassade, on assure qu'on y enverra le Comte d'Altheim Auditeur de Rote à qui cet emploi pouroit bien frayer le chemin

chemin au Cardinalat.

Le Baron de Benterieder qui a été Ministre de l'Empereur à la Cour du Roi de la grande Bretagne, arriva le 28. Juin à Vienne revenant de Londres. S. Excel. a rendu compte de ses Negotiations à S. M. I. qui en a paru satisfaite.

III. L'Aga Turc dont nous fîmes mention dans le Journal dernier, est reparti pour s'en retourner en Turquie, fort satisfait des honneurs qu'on lui a fait à la Cour. On a reçu avis que le Comte de Virmond qui va à l'Ambassade de Constantinople, ayant passé à Colofza, le Cardinal Archevêque de cette Ville, lui avoit fait une reception magnifique; que le 30. du mois de Mai S. E. arriva à Bellegrade; que les Troupes qui doivent se trouver à l'échange des Ambassadeurs qui sera près de Nissa, étoient déjà en marche pour s'y rendre, & que S. E. avoit aussi dépêché un Exprés à l'Ambassadeur de la Porte, pour regler avec lui la maniere dont cet échange se fera: d'autres Lettres de Vienne assurent que ce Ministre se mit en chemin le 8. Juin pour se rendre entre Parakin & Rosna au dessous de Bellegrade, où ces Ambassadeurs devoient se rencontrer. Et qu'enfin le 15. l'échange se fit dans cet endroit avec les formalitez accoutumées; que celui de la Porte continuë sa route fort lentement pour venir à Vienne, où il n'est attendu que vers la my Août, & ce de peur de fatiguer sa soite, qui à ce que l'on dit, consiste en 873. personnes. On fait cependant de grands préparatifs à Vienne pour le recevoir

*Départ de
l'Aga Turc.*

*Echange
des Ambas-
sateurs sur
la Frontiere.*

recevoir ; la Bourgeoise de cette Capitale ayant reçu ordre de se tenir prête à paroître sous ces armes le jour de son entrée.

Préparatifs pour le Mariage de l'Archiduchesse Josephine.

IV. Mr. le General Comte de Flemming fait toutes les dispositions nécessaires pour célébrer les Noces du Prince Electoral de Saxe avec toute la magnificence requise, & dont la cérémonie se fera à Vienne ; S. M. I. & C. n'ayant pas voulu consentir que ce fût à Dresde. Ce Prince est attendu à la Cour au commencement du mois d'Août, & le Comte de Witzhumb, y est déjà arrivé, chargé de riches presens de la part de S. M. Polonoise. On travaille à un magnifique lit de Noces pour l'année des Archiduchesses Josephines qui est promise en Mariage à ce Prince, dont la consommation ne se fera qu'au commencement du mois de Septembre prochain.

Confirmation de la descente des Imperiaux en Sicile.

V. Ce que nous avons rapporté à l'Article d'Espagne de ce Journal, touchant la descente des Imperiaux en Sicile, s'est confirmé par des Exprés qui ont été dépêchez de Naples à Vienne, avec les circonstances suivantes. „ Que la plus grande partie des „ Habitans de ce Royaume s'étoient sou- „ mis à l'obéissance de l'Empereur ; que le „ Marquis de Lede Commandant l'Armée „ Espagnolle, avoit distribué ses Troupes „ dans Palerme & Messine, ne pouvant plus „ tenir la Campagne ; & que l'Isle de Lipari „ après quelque résistance, avoit été obli- „ gée de se rendre au Détachement qui y „ avoit été envoyé par le General Comte „ de Mercy.

VI. Depuis l'arrivée du Roi de la Grande Bretagne à Hierrenhausen, on y a célébré avec beaucoup de magnificence l'Anniversaire de ce Prince, qui le huit Juin entra dans sa soixantième année. Le treize du même mois ce Monarque partit pour se rendre à Pirmond, où il fait état de prendre les eaux minerales pendant quinze jours ou trois semaines, & avant son départ il donna permission à une partie de ses Ministres d'aller sur leurs terres vaquer à leurs affaires. Mr. Withworth que Sa M. avoit envoyé à la Cour du Roi de Prusse, revint le 27. de Berlin à Pirmond, où il rendit compte au Roi des succès de ses Negociations, & le 29. Mr. le Marquis de Senneterre Ambassadeur de S. M. T. C. arriva à Hierrenhausen, où le Roi étoit attendu le 30. au soir revenant de Pirmond. Ce Ministre à son arrivée fut visité par le Comte de Starhope Secrétaire d'Etat de la Grande Bretagne, qui a suivi S. M. en Allemague.

*Le Roi
d'Angleterre
va aux eaux
à Pirmond.*

Quatre Regimens des Troupes d'Hannover qui avoient été envoyez dans le Meklembourg pour exécuter une Commission Imperiale contre le Duc de ce nom. sont revenus sur les Frontieres de cet Elektorat, & doivent être suivis incessamment du reste; le General Bullau qui étoit chargé de l'expédition contre ce Prince, ayant congédié les Troupes des Cercles qui ont servi dans cette occasion.

*Retour des
Troupes
Hannoveriennes.*

VII. La nuit du 26. au 27. le feu se prit à Francfort dans le quartier qu'on appelle le *Bok Gass*, avec tant de violence, qu'on ne

*Incendie à
Francfort.*

put

put venir à bout de l'éclaircie & qu'il dura jusqu'à trois heures du matin; suivant une Liste qui a été rendue publique, il se trouve 497. maisons réduites en cendres, & environ 1800. familles ruinées par cette incendie, outre plusieurs personnes qui ont perdu la vie dans cette occasion. Le 2. Juillet la foudre tomba sur ce même quartier, mais heureusement elle ne fit aucun desordre, & on en fut quitte pour la peur.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **O**N s'attendoit après la mort du Roi Charles XII. de voir finir la cruelle guerre qui déchire le Nord depuis si longtems; mais les nouveaux efforts que font les Puissances Alliées pour accabler, s'ils peuvent, la Suede, font évanouir l'esperance qu'on avoit d'abord conçûe du prompt retour de la Paix. Les grands armemens du Czard & du Roi de Dannemarck qui menacent ce Royaume plus que jamais, ont mis la Reine dans la necessité de pourvoir à sa sûreté, & quoique cette Princesse semât destiner les premiers jours de son Regne à faire sentir à ses peuples une tranquillité dont ils n'ont point jouï depuis longtems, elle se voit néanmoins obligée, malgré elle, de se mettre en état de repousser par la force des ennemis obstinez à sa perte. Sur les avis réité-

*On forme
des armées en
sue.*

révérez qu'on a reçu dans ce Royaume que S. M. Czarienne avoit mise une nombreuse Flotte en mer, & des mouvemens des Danois du côté de la Norvege, on a envoyé les ordres nécessaires pour faire assembler quatre Corps d'Armées dans les différens endroits qui paroissent les plus menacez, sçavoir l'un près de Gottembourg dans la Province de Bahulchn, la seconde dans la Scanie, la troisième près de Karlskroon, & la quatrième aux environs de Stokolme. L'Amirauté presse aussi l'équipement de la Flotte, pour qu'elle puisse se mettre incessamment en Mer, & le 8. Juin le General Reenschild partit pour se rendre en Scanie, où il doit commander l'Armée à la place du Comte de Gillestein. On assure que cette Armée qui est la principale, est forte de vingt mille hommes, celle aux environs de Gottembourg de dix, & les autres à proportion; tous ces grands préparatifs de guerre n'empêchent pas qu'on ne pense sérieusement à la Paix, & on ne désespere pas de voir bientôt terminer cette malheureuse guerre par l'entremise des Puissances qui s'en mêlent; le deux Juin Mr. Liliensted partit de Stokolme pour l'Isle d'Aland où il y a toujours une espèce de Congrèz assemblé. & en cas qu'on prenne la résolution d'en assembler un nouveau à Brunswick, comme il y a beaucoup d'apparence, les États du Royaume y ont déjà acquiescé, & la Reine a même nommé le Comte de Wel'ing pour y assister en qualité de son premier Plenipotentiaire, & Mr. Liliensted comme le second.

Les Etats du
Royaume se
separent.

II. Les Etats Generaux du Royaume ont été assemblez jusqu'au dix du mois de juin, qu'ils se separerent. Ce jour la Reine ayant quitté le deuil, parut en habit de ceremonie dans la Salle de l'Assemb'ée, & après qu'on eut fait la lecture des resolutions qui y avoient été prises, les quatre Etats prirent congé de Sa Majesté les uns après les autres. Ensuite le Comte de Cronhielm, comme President de la Chancellerie leur fit un très beau discours pour les remercier de leur zele à procurer le bien du Royaume, les assurant que S. M. employeroit tout son pouvoir, non seulement pour délivrer le Royaume du danger dont il étoit actuellement menacé, mais encore pour rétablir ses Sujets dans un état florissant. Après quoi les Senateurs qui ne s'étoient pas trouvé au Couronnement de la Reine, prêterent le serment de fidelité, & la clôture de la Diète, qui, dit-on, sera convoquée de nouveau le 31. Janvier 1720. se fit avec les ceremonies accoutumées. Le lendemain 11. la Cour reprit le deuil, & les Deputez retournerent chacun chez eux.

Emplois
donnez.

III. Sa Majesté a nommé les Comtes Charles & Stur Bielke pour aller en Ambassade, le premier à la Cour de France, & le second à celle de Vienne.

Le Comte de Spar ayant demandé à se retirer, à cause de ses frequentes indispositions, sa place de President de la Chancellerie a été donnée au Comte de Cronhielm, auquel on a donné pour Adjoint le Comte de la Gardie.

Le Comte Turc Bielke a été nommé pour
L'Am,

s'Ambassade de Hollande. Le 9. ce Ministre s'embarqua à Gottembourg, & fit voile pour se rendre à la Haye; & Mr. Neugebaver doit être envoyé incessamment en la même qualité à la Porte.

Dans une nombreuse Promotion d'Officiers Generaux que la Reine a faite, S. M. a élevé entre autre à la Dignité de Lieutenant General Mrs. Palmquist & Stremfeld, & Mr. Hamilton à celle de General.

Les Membres du Conseil Privé ont été augmentez jusqu'au nombre de 24. & sont autorisez par les Etats du Royaume à administrer les affaires de la Regence, conjointement avec la Reine.

Mr. le Baron de Leyonsted a pris séance dans cette Assemblée en qualité de Conseiller du Royaume.

IV. Comme les Danois ont porté leurs principales forces du côté de la Norrvege, il a été proposé que n'y ayant plus rien à craindre pour la Scanie, on devoit envoyer l'Armée qui étoit dans cette Province du côté de Gottembourg pour renforcer celle qui y est déjà assemblée; mais le dessein des Suedois étant de se tenir sur la deffensive, le Conseil a rejetté cette proposition, sur ce qu'il étoit nécessaire d'avoir cette Armée sur pied pour observer les mouvemens des ennemis, & être à portée de se jeter dans les Places les plus exposées.

V. *Dannemarck.* Sa M Danoise, après avoir été avec le Prince Royal son fils à Coldingen, Scanderberg & Claesho'm, se rendit vers le milieu du mois de Juin à

Droniglund, & de là à Fialstrand, où elle s'embarqua pour la Norvege avec le Prince son fils sur le Vaisseau de guerre le *Bezenar*, & de tous les Ministres du Conseil Privé, il n'y a eû que Mr. Wicbe qui ait suivi le Roi. Quelques jours après on reçû avis que ce Prince étoit arrivé heureusement le 25. à Fridriskhall, & que le 28. il se rendit à Crstiana, où il fit la Revûe des Troupes qui se préparoient à marcher du côté de Bahus, dont on a résolu de former le siège. S. M. avant son départ a fait embarquer une nombreuse Artillerie & quantité de Regimens, qu'il destine pour l'expédition qu'il projette contre les Suedois dans ce Royaume, sur plusieurs Bâtimens de transport, qui ont mis à la voile & ont suivi ce Prince, sous l'escorte d'une grosse Escadre de Vaisseaux de guerre, commandée par le Major General Horrenchiold.

On a été informé par quelques Lettres particulieres que le Contre-Amiral Tordenscheold qui commande une Escadre dans la Mer Baltique, avoit bombardé la Ville d'Elfbourg, mais sans aucun succes.

L'Escadre Angloise commandée par l'Amiral Norris, que nous dîmes le mois dernier, être partie d'Angleterre, est heureusement arrivée dans le Sund, & dans une rencontre que fit au commencement de Juin le Capitaine Sinawin Chef d'Escadre au service du Czard, à la hauteur de Fagerort, de quelques Vaisseaux Suedois, allans d'Oefel à Hozkésand, ces derniers ont été maltraités, ayans perdus 3. Vaisseaux, dont les Equipages

ges ont été faits prisonniers, après un combat opiniâtre & sanglant qui dura 6. heures. Nous ne pouvons pas nous étendre sur le détail de ces actions, cela nous meneroit trop loin. On connoitra assez par ce que nous venons de dire en quelle situation sont les affaires du Nord.

VI. *Hambourg.* Le Duc d'Holstein Gotorp qui, comme nous le dûmes le mois dernier, arriva à Warnemunde sur la fin du mois de Mai, se rendit le 7. Juin à Rostock. Sur ce que S. A. S. avoit fait entendre qu'elle iroit de là à Pirmond pour s'aboucher avec S. M. Britannique, elle n'étoit plus attendue à Hambourg, & le Duc Administrateur son oncle étoit parti pour son Diocèse d'Eutin; mais sur l'avis qu'il reçût en chemin que le Prince son neveu avoit de nouveau résolu de venir en cette Ville, il revint sur ses pas, & le 15. le Duc d'Holstein y arriva au bruit d'une triple décharge du canon des Ramparts, & se rendit à l'Hôtel qui lui avoit été préparé, où il reçût les complimens de tous les Seigneurs de sa Cour & des Deputez du Magistrat. Le lendemain il fut complimenté par les Ministres étrangers & les Deputez du Chapitre, & pendant le reste du séjour qu'il a fait en cette Ville, il a disposé de plusieurs Charges d'importace qui étoient vacantes. Mr. de Bassévitz son Conseiller Privé fut aussi dépêché à Pirmond, & le 26. ce Ministre retourna à Hambourg. Le 4. Juillet le Prince en partit pour aller à Wolfembutel, & de là à Hierrenhausen, s'aboucher avec le Roi d'Angleterre, après quoi

*Départ de
Duc d'Hol-
stein d'Hambourg.*

il se rendra à la Cour de Vienne.

*Affaires du
Meklem-
bourg prêtes
à s'accomo-
der.*

VII. *Meklembourg*. La plus grande partie des Troupes des Cercles qui étoient dans le Duché de Meklembourg, sous les ordres du General Bullau, sont parties pour retourner dans leurs Païs, & les affaires du Duc de ce nom paroissent être sur le point de s'accomoder, quoique les prétentions de la Noblesse & du Peuple de ce Duché, montent à des sommes considerables. Ce Prince qui avoit fait sa residence à Demmin pendant l'exécution qui s'est faite dans ses Etats, étoit vers le 23. Juin sur le point de retourner à Suewrin, d'où le General Bullau s'est retiré pour aller à Rostok, & l'Assemblée generale de la Noblesse & des Etats qui devoit s'y faire le 8. Juin dans cette Ville, a été remise à un autre fois. C'est dans cette Assemblée que se fera l'ouverture de la Commission Imperiale, & qu'on travaillera à donner satisfaction à tous ceux qui auront des griefs contre le Duc de Meklembourg. Voici copie de la Citation qui avoit été envoyée à la Noblesse pour la convoquer, elle est du 8 Mai dernier, & a été insinuée au Duc même, en la personne de Mr. Petkum, son Conseiller Privé.

*Citation
uite à la
Noblesse de
Meklem-
bourg.*

Il vous est déjà connu, & vous le sera encore plus par les copies ci-jointes des très-gracieuses Commissions de S. M. I. du 22 Octobre 1717. & 7 Janvier 1719. que pour examiner & terminer les differends survenus entre le Duc de Meklembourg & vous, Sadite M. Imp. a donné commission au S. E. T. P. Prince Geor-

ge Roi de la Grande Bretagne &c. comme aussi au Seren. Prince Auguste Guillaume Duc de Brunſwich & de Lunebourg.

Or comme il a plû à S. M. & à S. A. S. de nous nommer pour leurs Commissaires Subdeleguez, & de nous munit à cette fin de Pleins-Pouvoirs & d'Instructions suffisantes, nous avons trouvé bon de vous le faire sçavoir par ces presentes, & de vous requérir au nom de nos susdits Seigneurs principaux en qualité de Commissaires nommez par S. M. I. de comparoitre par vos Députez à l'ouverture de cette Commission, qui doit se faire à Rostock le 8. Juin prochain, tant de la part de toute la Noblesse & des États, que de la Ville de Rostock en particulier; afin qu'à l'ouverture de la Commission vous entendiez ce qui sera proposé, pour contribuer en ce qui dépendra de vous, pour amener cette affaire à une heureuse conclusion. Afin aussi que dans les perquisitions qui seront faites, vous vous comportiez d'une telle maniere, que S. M. I. puisse parvenir aux fins qu'Elle s'est proposées. Nous sommes &c. Signé SPORCK, ALVENSLEBEN, HEEMSBORG, STEINBERG.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable dans la GRANDE BRETAGNE depuis le mois d. rnier.

I. **L**E 3. Juin la clôture de l'Assemblée generale du Clergé d'Ecosse se fit à Edimbourg avec une satisfaction reciproque,

*Clôture de
l'Assemblée
du Clergé
d'Ecosse.*

la plupart des affaires qui avoient été mises sur le tapis ayant été heureusement terminées, & les autres renvoyées à la décision de quelques Commissaires qui ont été nommez, & qui s'assemblerent à ce sujet le 7. pour la première fois. Le Comte de Rothes qui y présidoit au nom du Roi avant la séparation des Membres, prorogea cette Assemblée jusqu'au 13. Mai de l'année 1720. suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de S. M.

II. Ce que nous dûmes le mois dernier au sujet des Rebelles d'Ecosse, & de ce qui s'est passé dans l'isle de Donan, se trouvera mieux détaillé dans la Lettre suivante écrite par le Capitaine Boyle à bord du Worcester, du 23. Mai devant le Château de Donan.

*Lettre au
sujet des Re-
belles en
Ecosse & de
la prise de
Donan.*

Ayant été informé qu'un Regiment Espagnol consistant en 400 hommes, & environ 140. Gentilshommes Anglois & Ecossois sous le commandement du Rebelle Tullibardine, avoient débarqués à Kintail, il fut résolu le 17. à bord de l'Assistance, d'aller de ce côté là, & dans la suite ayant été averti que les Espagnols étoient campez à l'opposite du Château, & qu'ils y avoient mis 48. hommes en Garnison sous le commandement d'un Capitaine & d'un Lieutenant, je fis voile de ce côté là, où étant arrivé avec l'Assistance & le Flamborough, le 21 à 9 heures du matin, j'envoyai mon Lieutenant dans une Chaloupe portant Pavillon de Paix, pour sommer cette Garnison de se rendre; mais elle fit feu sur la Chaloupe, & l'obligea de retourner; environ les 4. heures de l'après midi, un deserteur s'étant venu rendre

rendre, donna avis que les Rebelles étoient campez au nombre de 4700. & que journellement ils augmentoient en nombre. Sur les 8. heures du soir les Vaisseaux s'approchèrent, & commencerent à faire feu sur la Place; & en même tems je détachai deux Chaloupes avec des hommes armez, sous le Commandement de deux Lieutenans, qui à la faveur du canon des Vaisseaux, débarquerent au pied du Château, l'ataquerent & s'en rendirent les maîtres après quelque résistance; comme le Camp des ennemis n'étoit qu'à deux mile de là, on trouva à propos de brûler cette Place; & pour cet effet j'envoyai un Capitaine qui s'acquitta très bien de sa Commission, ayant auparavant fait embarquer la Garnison avec 343. Barils de poudre, 52. Barils de bâtes, & plusieurs sacs de farine; il fit aussi brûler plusieurs Granges d'alentour où les ennemis avoient mis quantité de grains pour leur subsistance; & sur l'avis qu'on reçût qu'ils avoient quantité de munitions à 3. lieues au dessus sur le bord du Lac, je detachai le Flamboroug commandé par le Capitaine Hill-desley, pour les aller brûler, qui s'étant avancé bien avant, vit que les Rebelles avoient eux mêmes mit le feu à une grande quantité de poudres & autres munitions, ce qui fait juger qu'ils ont perdu une bonne partie de leurs provisions.

III. Le 3. Juin le même Capitaine Hill-desley arriva dans la Rade de Leith avec le Vaisseau de guerre le Flamboroug, sur lequel étoient les prisonniers Espagnols faits à Donam, & les munitions qui avoient été prises

*Etat des
Rebelles en
Ecosse.*

prises sur les ennemis. Parmi ces Prisonniers il s'est trouvé un Lieutenant Espagnol, qui fit au General Carpenter le raport suivant.

Qu'il n'étoit venu en Ecoſſe que deux Fregates avec trois cens ſept Soldats Eſpagnols , détachés du Regiment d'Infanterie de Dom Pedro de Caſtro ; qu'ils partirent de Paſſage le 8 Mars, & arriverent à Kintail le 27. Avri , ſans avoir rencontré dans la traverſe aucun Vaiſſeau de la Flotte d'Eſpagne ; que ce Détachement étoit commandé par un Lieutenant Colonel , ſix Capitaines , ſix Lientenans , & ſix Enſeignes ; qu'il n'y avoit eu à bord de ces deux Vaiſſeaux que trois Lords Ecoſſois avec leurs Domestiques ; que s'ils avoient été joints par d'autres Rebelles , il falloit qu'ils fuſſent auparavant dans le País , ou qu'ils euſſent débarqué ailleurs ; cet Officier avôtre qu'ils ont apporté deux mille Armes , & qu'on lui avoit dit qu'il y en avoit eu 400 de distribuées , mais qu'il ne croyoit pas qu'on en eut donné un ſi grand nombre , puis qu'il n'avoit vû que fort peu de monde avec eux. Qu'on avoit aſſuré le Lieutenant Colonel qu'il trouveroit dix mille hommes ſous les armes près de Kintail prêts à le venir joindre , mais que n'y ayant trouvé que très peu de Rebelles , il avoit reſolu après un ſejour de dix jours de ſ'en retourner en Eſpagne avec ſes Fregates & ſon monde ; & que cependant ils'étoit laiſſé perſuader par le Chef des Rebelles , de renvoyer les dites Fregates & de reſter lui même en Ecoſſe avec tous ſes gens , cet Officier aſſura qu'ils ne pouvoient pas avoir beaucoup de Munitions de reſte , & que

que leurs gens qui sont restez dans ce País avoient dessein de se retirer dans les Isles pour pouvoir se sauver plus facilement, &c,

IV. L'échec que les Rebelles avoient reçu à Kintail les avoit obligé de changer la situation de leur Camp, & d'occuper des défiez où ils se croyoient plus en-sûreté. Le General Wightman, informé de leur dessein, ne jugea pas de leur donner le tems de se fortifier dans ces nouveaux Postes, & partit le 16. Juin avec un Corps de Troupes qu'il avoit assemblé près d'Inverness, pour les aller déloger; le 21. il parut à la vue de leur Camp, & le même jour il se passa un action, dont on trouvera une Relation exacte dans les Lettres suivantes, écrites par ce General au Duc de Roxboroug Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, & au General Carpenter.

*Lettre du General Wightman au Duc de
Roxboroug.*

Hier 21. je marchai de Strachlony vers la *Défaite des*
rête de Glenshill qui est un passage con- *Rebelles en*
siderable, que les Ennemis avoient resolu de *Ecosse, Let-*
défendre, selon que j'en avois été informé; *tre à ce ju-*
mais à mon approche ils abandonnerent ce Poste, *jet.*
& se retirerent à leur Camp qui étoit un au-
tre passage avantageux nommé Stratchill. D'a-
bord que j'eus reconnu leur situation & fait
les dispositions nécessaires, je commençai l'at-
taque sur les 5. heures de l'après midy. & le
combat fut rude jusqu'à près de 8. heures; mais
alors

alors il plut à Dieu de nous donner une victoire complète sur nos Ennemis. Leur situation pour se defendre étoit inconcevable, car ils étoient couverts par plusieurs Rochers, hauteurs & retranchemens; mais la valeur des Troupes du Roi surmonta toutes ces difficultés, en sorte qu'ils furent battus & mis en fuite à travers les Rochers & les Montagnes, quoique nous leur fussions inférieures de plus de moitié. J'ai marché ce matin vers Gleashill, où je suis présentement, & un Officier Espagnol m'y étant venu trouver, m'a offert de leur part de se rendre tous à discrétion; ce que je leur ai accordé; sur quoi ils sont venus se rendre cet après-midi à 2. heures. Cet Officier Espagnol m'a dit que les ci-devant Lords Scaford & Marshal avec diverses autres personnes condamnées, se sont rembarquez ce matin; & comme j'entends à présent tirer du Canon, j'espère qu'ils auront été rencontrés & attaquez par nos Vaisseaux de guerre qui croisent sur la Côte. Le susdit Officier m'a aussi rapporté que les ci devant Lords Scaford & Murray ont été blessés dans l'action. Je ne suis pas encore bien informé du nombre des tuez, & blessés de nôtre côté, mais je ne crois pas qu'il soit de plus de 150. y compris même les Officiers; cependant je vous le ferai sçavoir au juste par ma première Lettre. On ne sçait pas non plus à quoi se monte la perte des Rebelles. Mr. Downe Capitaine au Regiment de Montague a été tué dans le Combat.

des Princes &c. Août 1719. 155

Lettre au Lord Carpenter, de Mr. Wighams
du 22 Juin.

M Y L O R D ,

Hier sur les 4 heures de l'après midi j'ar- *Autre Lett*
rivai près du Camp des Rebelles, qui *re sur le*
étoit un passage avantageux nommé Stratchill, *même jour*
& après que j'en eus reconnu la situation, je
pris la resolution de les divertir ce jour là,
qui étoit l'Anniversaire de la naissance du Pré-
tendant. Je fis pour cet effet les dispositions
nécessaires, & le soir à 5. heures je commen-
çai l'attaque; le Combat fut fort rude jusques
après 8. heures. Mais alors il plut à Dieu de
nous donner une Victoire complete sur nos
ennemis. Nous les poussâmes au-delà des Mon-
tagnes & des défilez presque impraticables.
Suivant le bruit commun ils étoient au nom-
bre de 2000 & nous n'étions qu'au nombre de
1000. ce dont V. E. sera aparament surprise.
Ce matin les Espagnols m'ont fait sçavoir qu'ils
vouloient se rendre prisonniers de guerre, &
je les attens ici cet après midi à deux heures.
Un de leurs Officiers m'a raporté que Seaford,
Marshal, & autres personnes condamnées se sont
embarquez ce matin, & comme j'entens pre-
sentemens tirer, j'espere qu'ils auroit été ren-
contrez par nos Vaisseaux de guerre. Je ne sçai
pas encore combien nous eumes hier de tuez
& de blezz mais je suppose qu'il ne passe
pas le nombre de 150. J'en enverrai une
Liste à V. E. par la premiere Lettre que j'au-
rai l'honneur de lui écrire.

VI.

V. *Londres.* La garde des Côtes d'Angleterre a été confiée au Vice-Amiral Michell, & vers le milieu du mois de Juin cet Officier partit pour se rendre à Portsmouth, où il prit le Commandement de l'Escadre qui y étoit, consistante en dix ou douze Vaisseaux de guerre.

*Départ du
Lord Carteret.*

VI. Le 12. du même mois le Lord Carteret s'embarqua à Gravesande pour Stokolme, où il doit résider en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique; & par des Lettres de Gottembourg du premier Juillet on apprend que ce Seigneur étoit déjà arrivé en cette Ville le 26. Juin avec une nombreuse suite, & avoit continué sa route pour se rendre à Stokolme, après avoir renvoyé le Vaisseau qui l'avoit conduit, & les Bâtimens qui avoient servi au transport de ses bagages.

*De l'Amiral
Norris.*

VII. L'Amiral Norris partit aussi des Dunes le 22. Juin avec 8. Vaisseaux de guerre & un vent favorable pour la mer Baltique. Nous avons déjà annoncé son arrivée dans le Sund à l'Article du Nord de ce Journal.

VIII. On a publié un ordre des Seigneurs Regens, par lequel il est enjoint à tous les Officiers absens des Régimens qui sont dans la Grande Bretagne, de retourner en 21. jours à leurs Postes, & à tous ceux des Compagnies indépendantes des Invalides en quatorze jours, sous peine d'être cassez, & leurs Commissions données à des Officiers à la demie paye.

*Installation
du Duc de*

IX. Le 4. du mois de Juillet, le Duc de Kingston fut installé dans la Chapelle de Wind-

des Princes &c. Août 1719. 157

Windfor, Chevalier de la Jarretiere. Ce *Kinston Chea* furent les Ducs de Montague, Newcastle *valier de la* & de Kent qui furent les Paranimphes, & les *Jarretiere*. jeunes Princeffes de Galles se trouverent à cette Installation, avec grand nombre de Seigneurs de la Cour. Après la ceremonie le nouveau Chevalier traita à une seule table 100. Seigneurs, & la Duchesse son épouse 30. Dames à une autre table; le soir il y eut grand Bal qui dura jufques bien avant dans la nuit, & on assure que cette fête a coûté plus de dix mille livres sterlings.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAYS BAS depuis le mois dernier.

I. LE 21. Juin les Etats d'Hoillande &c. s'assemblerent pour la premiere fois depuis leur dernier ajournement. Il y a eût souvent pendant le cours du mois dernier, Congrez de Ministres étrangers. Le 24. les Etats s'ajournerent de nouveau jufqu'au 27. qu'ils se rassemblerent, & le 1. Juillet ils se separerent jufqu'au 15. du même mois. Il est passé par la Haye quantité de Seigneurs Anglois venans de Londres & allans en Allemagne trouver S. M. Britannique, & il s'est passé peu de jours qu'il ne soit arrivé quelques Courtiers dépêchez d'Hannover à la Regence d'Angleterre, ou de la Regence au Roi.

On a établi une nouvelle Lotterie en Hollande

lande dont le total sera de septante cinq millions 860000 florins; on promet des avantages considérables à ceux qui prendront des Billets, & tels qu'on en a pas encore fait jusqu'à présent de semblables; on peut avoir recours pour en être instruit aux Imprimés qu'on a distribué par tout.

II. Le 19. Join au soir les Communes de la Ville de Bruxelles qui étoient assemblées, donnèrent leur consentement à la levée du Subside accordé par les Etats de Brabant en 1718. Cette affaire qui a tant fait de bruit & causé tant de desordres dans cette Ville, est enfin terminée à la satisfaction de S. M. I. & C. On ne doute pas que cela ne contribue beaucoup à faire obtenir la grace aux Doyens des Métiers qui sont arrêtés, & que la tranquillité ne se rétablisse dans cette Ville.

III. Voici un Pacard qui a été publié, par lequel S. M. I. & C. réunit tous les Domaines des Païs-Bas Autrichiens qui avoient été aliénés.

PAR L'EMPEREUR ET ROI.

*Pacard pour
la réunion
des Domaines.*

LES Ordres que nous avons ci devant donné de faire dans les Païs Bas les devoirs & recherches nécessaires pour revendiquer & réunir à nos Domaines les seigneuries & biens domaniaux qui pendant le temps de l'intrusion du Duc d'Anjou, & avant que nous ayons pris possession de nosdits Païs Bas ont été vendus & aliénés, n'ayant pas été jusqu'à présent mis en leur entiere exécution, ce qui donne lieu à

ceux qui les occupent, de continuer dans la jouissance, au grand préjudice de nos Finances ; Nous en conformité de notre résolution prise à Vienne le 18 Fevrier dernier, & par avis de nos très chers & feaux ceux de notre Conseil d'Etat, qui auparavant ont eu celui des Conseillers Directeurs provisionnaires des Finances ; & à la delibération de notre très cher & très amé Cousin, Hercule Joseph Turinetti, Marquis de Prié, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, notre Conseiller d'Etat. &c. Avons déclaré & declarons nulles, & de nulle valeur les ventes & alienations des Seigneuries & biens Domaniaux faites depuis la mort du Roi Charles second de glorieuse memoire, jusqu'à notre avènement à la possession de nosd. Pais, les declarons en consequence, réübis à nos Domaines, Ordonnons à nos Receveurs des Domaines chacun dans son département de s'en mettre en possession, & d'en compter à notre profit ; à nos Conseillers Fiscaux de veiller dans leurs Provinces respectives à ladite revendication, & tant à nosdits Conseillers Fiscaux, qu'à nos susdits Recevents des Domaines de nous informer exactement & en détail de l'exécution qui aura été donnée à nos presentes. SI DONNONS EN MANDEMENT &c. Car ainsi Nous plaît-il. Donné à Bruxelles le 12 Juin 1719. *Signé* LE MARQUIS DE PRIÉ. Contresigné, GASTON CUVELIER, & scellé.

L'Article des Naissances, Mariages & Morts est remis au mois prochain faute de place.

F I N

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac a iis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef des Cabinets*, (quem imprimendi soli Andree Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Særæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum finis, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andree Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quoruncunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infraferioti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG,